



# Privatisation de l'éducation au Maroc

## Un système d'éducation à plusieurs vitesses et une société polarisée

Khadija Abdous  
Janvier 2020



Education International  
Internationale de l'Éducation  
Internacional de la Educación  
Bildungsinternationale



Recherche  
de l'Internationale  
de l'Éducation

# Privatisation de l'éducation au Maroc

## Un système d'éducation à plusieurs vitesses et une société polarisée

Khadija Abdous

Janvier 2020



Ce travail est sous licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License. (CC BY-NC-SA 4.0)

Publié par l'Internationale de l'Éducation- Janvier 2020  
ISBN 978-92-95109-94-0 (PDF)

Photo de couverture : Khadija Abdous

## A propos de l'auteure :

### **Khadija Abdous**

est candidate au doctorat à l'Université de New York au Département de Statistique Appliquée, des Sciences Sociales et Humaines. Ses intérêts de recherche portent sur les politiques néolibérales en éducation et sur la manière dont elles influencent les politiques et les pratiques éducatives. Ses recherches actuelles portent sur la privatisation de l'éducation au Maroc et ses effets sur la qualité de l'enseignement public et la réforme de l'éducation dans le pays.

## Remerciements

Cette recherche a été rendue possible grâce au financement fourni par l'Internationale de l'Éducation (IE). Elle est basée sur une revue de la littérature, des recherches approfondies sur Internet et des entretiens de recherche avec différentes parties prenantes clés: dirigeant-e-s de syndicats d'enseignant-e-s aux niveaux primaire, secondaire et tertiaire, représentant-e-s de partis politiques, responsables de l'éducation au ministère de l'Éducation ou au Conseil Supérieur de Éducation, directeur-trice-s d'établissements d'enseignement privés et dirigeant-e-s de la société civile. La recherche a été enrichie par la contribution de ces personnes, qui ont généreusement donné de leur temps et partagé leurs connaissances et leurs expériences. L'auteure est particulièrement redevable à l'équipe de l'IE, qui a fourni les contacts clés au Maroc qui ont conduit aux entretiens avec les principaux-aes contributeur-tricee-s. L'auteure remercie également les syndicats d'enseignant-e-s: la Confédération Démocratique du Travail (CDT) et la Fédération Démocratique du Travail (FDT) pour leur soutien et leur précieuse contribution. Des remerciements particuliers sont adressés à la Coalition Marocaine pour l'Éducation pour Tous, qui a fourni un précieux réseau de connexions dans le secteur de l'enseignement privé.

## Internationale de l'Éducation

L'Internationale de l'Éducation représente les organisations d'enseignant-e-s et d'employé-e-s de l'éducation à travers le monde. Il s'agit de la plus grande fédération syndicale mondiale, représentant trente-deux millions d'employé-e-s de l'éducation par le biais de quatre cents organisations réparties dans cent soixante-dix pays et territoires à travers le monde. L'Internationale de l'Éducation regroupe tous les enseignant-e-s et employé-e-s de l'éducation.

## Principales conclusions de la recherche

- L'offre d'enseignement privé a considérablement augmenté à partir de 2000, en particulier au niveau primaire dans les grandes zones urbaines.
- L'augmentation de l'offre d'enseignement privé est due à la baisse de la qualité des écoles publiques, qui oblige les familles à investir dans l'enseignement privé de leurs enfants faute d'un meilleur choix. En outre, l'Etat n'a pas de vision claire du rôle du secteur privé dans la réforme de l'éducation, car actuellement le privé s'adresse exclusivement à celles et ceux qui en ont les moyens, près de 20% de la population, tandis que les 80% restant se retrouvent dans un système scolaire public dysfonctionnel. Cela crée à son tour un système d'éducation à plusieurs vitesses, ce qui aggrave les inégalités en matière d'éducation.
- Les frais de scolarité dans les établissements privés ne sont pas réglementés et le contrôle de ces établissements n'est pas systématique.
- La pratique de la profession enseignante ne bénéficie pas d'un cadre légal et réglementaire. La plupart des enseignant·e·s des écoles publiques prestent des heures supplémentaires dans le secteur privé pour augmenter leurs revenus. Ainsi, le secteur privé, tout en se développant avec des enseignant·e·s principalement issus du secteur public, dépossède ce dernier de tout le potentiel de son personnel éducatif.
- La précarité de la profession enseignante publique a augmenté avec l'adoption de la contractualisation, qui affaiblit le statut déjà appauvri des enseignant·e·s.
- L'investissement dans un secteur de l'enseignement privé non réglementé est endémique à tous les niveaux des dirigeants dans le pays, ce qui remet en cause leur impartialité en ce qui concerne la réforme de l'éducation dans le pays.
- On a assisté à une implication accrue des fonds d'investissement étrangers et des acteurs internationaux dans l'offre d'éducation dans le pays à des fins principalement vénales.



## Résumé

L'approche globale de l'éducation fondée sur le marché s'empare de plus en plus des systèmes éducatifs des pays et les institutions financières internationales prennent progressivement le contrôle des décisions gouvernementales en matière de services publics vitaux traditionnellement fournis par l'État. De plus en plus de gouvernements ont adopté des politiques néolibérales dictées par les programmes d'ajustement structurel et le Maroc ne fait pas exception. Les politiques éducatives que le Maroc a mises en œuvre pour « réformer » l'éducation ont donné peu de résultats positifs (*World Bank*, 2018) et l'école marocaine est devenue très inégale. Ce phénomène a été accentué par l'ouverture du gouvernement au secteur privé en tant qu'acteur majeur de l'offre éducative et partenaire de l'enseignement public (CSEFRS, 2015).

Cette étude examine l'offre d'enseignement privé au Maroc et les différents types d'enseignement privé qui prospèrent et prospèrent par rapport à une école publique de plus en plus dysfonctionnelle et sous-financée. L'étude évalue les différentes réformes de l'éducation qui ont été mises en œuvre et réfléchit aux raisons pour lesquelles elles n'ont pas généré de résultats positifs. En outre, le rapport fournit un compte rendu détaillé des différents acteurs privés qui sont actifs sur le marché marocain de l'éducation et comment ils sont impliqués dans le processus de réforme de l'éducation.

Le premier résultat du rapport (1) est l'existence d'un système d'enseignement à plusieurs vitesses où différents types d'enseignement privé s'adressent aux familles marocaines en fonction de leur niveau socio-économique, et où l'école publique est laissée en dernier ressort aux pauvres, en particulier au niveau primaire. Le deuxième (2) constat est l'avènement d'acteurs étrangers internationaux, principalement des entreprises d'investissement privées et *Teach for All*, dans le secteur de l'éducation. Troisièmement (3), l'investissement des hauts fonctionnaires dans l'enseignement privé, ce qui représente un conflit d'intérêts manifeste. Quatrièmement (4) l'incapacité du gouvernement à contrôler, surveiller et réglementer le secteur de l'enseignement privé, ce qui ouvre la porte à une multitude de pratiques contraires à l'éthique de la part des propriétaires d'écoles privées. Enfin (5), la contractualisation de la profession d'enseignant-e du secteur public, qui aggrave encore le statut précaire des enseignant-e-s des écoles publiques.





# TABLE DES MATIÈRES

---

Introduction	1
Méthodologie	5
Cadre théorique	6
Réformes de l'éducation au Maroc (1956-présent)	7
La vision stratégique de la réforme 2015-2030	14
Évolution vers plus de privatisation et dégradation de l'école publique	16
Croissance des universités privées	37
Résultats et analyse	46
Un système d'enseignement à plusieurs vitesses et une société polarisée	49
Conclusion	52
Bibliographie	53

---

## Liste des tableaux

Tableau 1. Évolution du nombre d'établissements supérieurs au Maroc (2017-2019)	38
Tableau 2. Évolution des effectifs globaux des étudiants au Maroc au niveau supérieur (2017-2019)	38

## Liste des figures

Figure 1. Adapté des données de l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2019.	2
Figure 2. Sclarisation part type d'éducation préscolaire au Maroc 2018-2019	17
Figure 3. Évolution du nombre d'établissements privés selon le cycle d'enseignement au niveau national (2010-2019)	25
Figure 4. Pourcentage des élèves scolarisés dans le privé par région	25



# Introduction

Un récent rapport de la Banque mondiale brosse un sombre tableau de la situation actuelle de l'éducation au Maroc. L'éducation est largement disponible mais généralement de mauvaise qualité et 10 millions de Marocains (soit 27,9% de la population adulte) sont analphabètes (*World Bank*, 2018). Au cours de la dernière décennie, l'accès à l'éducation a considérablement augmenté: par exemple, le taux de scolarisation dans le primaire est passé d'un taux de scolarisation total de 75% à 96,8% entre 2000 et 2017 (UNESCO UIS, 2019).

L'enseignement secondaire a également connu une augmentation régulière des effectifs, atteignant un taux de scolarisation global de 63,31% en 2017, une augmentation significative (46%) par rapport à 2000 (UNESCO UIS, 2019). Il est intéressant de noter que cette augmentation a été plus prononcée pour les inscriptions dans les écoles privées aux niveaux primaire et secondaire. Au cours des vingt dernières années, l'offre d'enseignement primaire privé est passée de 3,6% en 1990 à 15,94% en 2016 (UNESCO UIS, 2016), créant un « marché de l'éducation » à plusieurs niveaux. Au cours de la même période, le nombre d'élèves du secondaire inscrits dans des écoles privées a également considérablement augmenté - de 114% (UNESCO, 2015). Il est important de noter que cette augmentation spectaculaire des inscriptions dans les écoles privées n'a pas été corrélée à une amélioration des résultats des élèves ou des résultats d'apprentissage.

La participation du Maroc à l'étude Tendances de l'Enquête Internationale sur les Mathématiques et les Sciences (TEIMS) de 2015 a classé le pays 47<sup>ème</sup> sur les 49 pays participants (TIMSS, 2015). Un rapport de l'UNESCO a décrit le Maroc comme ayant un niveau d'éducation déplorable : sur 85 pays, le Maroc se classait parmi 21 pays où seulement 35% des enfants apprennent les bases et reçoivent les acquis d'apprentissage (UNESCO, 2014).

Malgré des progrès considérables dans l'augmentation de la participation des étudiant·e·s à l'éducation, les étudiant·e·s marocain·e·s sont à la traîne des autres pays en ce qui concerne leurs performances globales (OECD, 2018b). Ainsi, malgré les politiques d'accès qui offrent un enseignement primaire gratuit à tous les élèves, la croissance de l'enseignement privé et les nombreux coûts et coûts cachés de l'éducation sapent ce droit fondamental. En outre, l'accent mis par le Maroc sur l'accès et le développement de

l'éducation n'a pas réussi à garantir la mise en place d'un système éducatif de qualité. Depuis l'indépendance, l'État n'a pas satisfait aux exigences budgétaires nécessaires à l'expansion du système scolaire public. Cette étude examinera pourquoi et comment la politique marocaine d'expansion/ de scolarisation (en particulier la croissance de l'offre d'enseignement privé) n'a pas amélioré l'éducation, mais semble plutôt la saper directement.

Les réformes de l'éducation au Maroc ont cédé la place à une augmentation progressive de la privatisation des services éducatifs. Une observation clé faite dans la recherche est que le gouvernement marocain a progressivement mis en œuvre des réformes pour adopter une approche de l'éducation basée sur le marché. Ces réformes comprennent: l'expansion du système scolaire privé à plusieurs niveaux, la déréglementation et la déprofessionnalisation de l'éducation par le biais d'enseignant·e·s contractuel·le·s et de *Teach for All*, ainsi que des coupes budgétaires dans les écoles du secteur public. Ces priorités politiques ont pris le pas sur l'équité et l'investissement dans le secteur de l'enseignement public, qui n'a pas bien fonctionné pour la majorité des Marocains. Citant des préoccupations similaires, un récent rapport du Comité économique et scientifique des Nations unies (CESCR) fait valoir que la croissance des prestataires d'enseignement privé au Maroc exclut les pauvres car seul·e·s les plus fortuné·e·s peuvent accéder à l'enseignement privé, ce qui crée un système d'enseignement public inégal et de mauvaise qualité (CESCR, 2015).

Les réformes des deux dernières décennies marquent le passage de l'éducation en tant que bien public à un investissement privé. Cependant, dans les pays francophones voisins, la privatisation a reçu un accueil mitigé. Par exemple, en Algérie et en Tunisie, pays qui partagent une histoire culturelle, un héritage colonial et une situation géographique similaires avec le Maroc (Montenay, 2009), le nombre d'élèves fréquentant les écoles privées

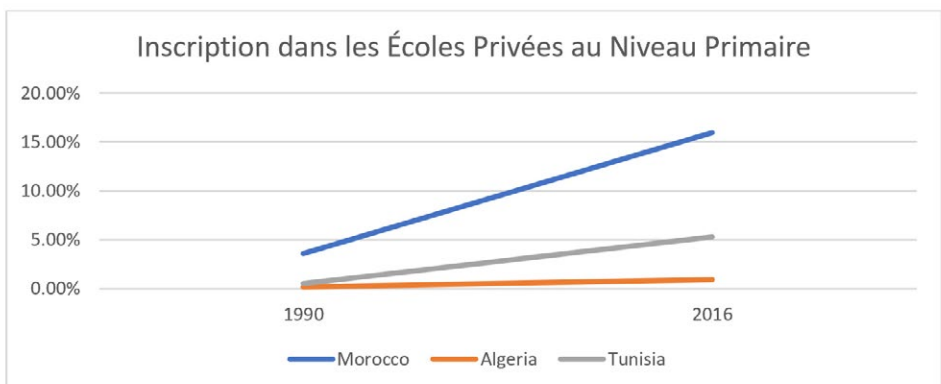


Figure 1. Adapté des données de l'Institut de statistique de l'UNESCO, 2019.

au niveau primaire est considérablement plus faible et n'a augmenté que très lentement<sup>1</sup>, comme le montre le graphique ci-dessus.

De grands acteurs internationaux tels que la Banque Mondiale, le FMI et *Teach for All* façonnent de plus en plus la situation de l'éducation dans le pays. Plus récemment, le Fonds pour les Résultats en Éducation (FDE) pour l'Afrique et le Moyen-Orient (une initiative de dirigeant·e·s du monde de la finance, du commerce et de la philanthropie) développe actuellement un certain nombre de programmes pilotes en collaboration avec des acteurs privés dans plusieurs pays africains, notamment le Maroc. Leur modèle utilise des obligations liées à l'impact sur le développement, afin que les donateurs, les investisseurs, les organisations éducatives et le gouvernement « travaillent ensemble » pour atteindre un ensemble de résultats en matière d'éducation (*Fund for Educational Outcomes*, n.d), mais en réalité, elles permettent à davantage d'acteurs privés d'investir dans le secteur de l'éducation et de bénéficier de facilités et d'exonérations fiscales; en d'autres termes, ils profitent de l'argent des contribuables. Les autres investisseurs privés dans l'éducation au Maroc sont *TPG Growth* et *Satya Capital*, deux sociétés internationales d'investissements en capitaux qui se sont associées pour investir au Maroc par le biais des écoles primaires et secondaires d'Al Yassamine, prétendument pour améliorer la qualité de l'enseignement dispensé dans les écoles. Actis, une société d'investissements en capitaux sur les marchés émergents basée au Royaume-Uni, est un autre acteur privé qui a commencé à investir dans des universités en Afrique du Nord et du Sud, notamment par le biais de son Université de Mundiapolis et de l'École Marocaine des Sciences de l'Ingénieur (EMSI).

*Teach for All* a été lancé au Maroc en 2018 en tant que 50<sup>e</sup> partenaire du réseau mondial et le premier en Afrique du Nord. *Teach for All* a été critiqué pour le recrutement d'enseignant·e·s sous-qualifié·e·s et *Teach for Morocco* a suivi la même voie en publiant sur son site Internet<sup>2</sup> un appel à candidatures pour tou·te·s les étudiant·e·s universitaires ayant complété au moins deux ans d'études pour postuler à *Teach for Morocco*, quelles que soient leurs spécialités.

Cette étude cherchera à répondre aux questions de recherche suivantes:

- Quels sont les facteurs clés de l'expansion des prestataires d'enseignement privés et inscriptions dans le secteur privé au Maroc ?

---

1 Par exemple, en Algérie, les inscriptions dans les écoles primaires privées ont légèrement augmenté, passant de 0,19% à 0,89% en 2016. De même, en Tunisie, les inscriptions dans les écoles primaires privées sont passées de 0,51% en 1990 à un faible pourcentage de 5,29% en 2016 (voir Figure 1) (UNESCO UIS, 2016).

2 Teach for Morocco. (2019). Conditions d'admission. Extrait de <https://www.teachformorocco.org/fr/adhérer/conditions-d-admission.html> (Teach for Morocco, 2019)



- Quelle est l'influence des acteurs internationaux dans la promotion de la privatisation au Maroc? Plus particulièrement, quel a été l'impact des conseils et des politiques de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international ?
- Comment la privatisation a-t-elle été encouragée par le gouvernement ?
- Comment la privatisation se manifeste-t-elle au Maroc? Et, plus particulièrement, comment a-t-elle influencé le travail des enseignant·e·s ?

# Méthodologie

---

Il s'agit d'une étude de cas descriptive (Yin, 2014) qui s'appuie sur des entretiens approfondis avec des informateurs clés, des acteurs gouvernementaux et civils: représentant·e-s de partis politiques, des dirigeant·e-s de syndicats d'enseignants, des associations de parents d'élèves du secteur public, des fonctionnaires du ministère de l'Éducation et des représentant·e-s d'associations d'établissements d'enseignement privés et d'organisations non gouvernementales. L'étude fournit également une cartographie de l'enseignement privé au Maroc (nombre d'écoles, type d'écoles, partenariats public-privé, etc.) à la suite d'une analyse documentaire.

## Interviews

L'auteure a mené 20 entretiens semi-structurés avec des informateurs clés. L'utilisation d'entrevues semi-structurées a donné une marge de manœuvre pour la formulation des questions (Merriam & Tisdell, 2016, pp. 110-111). Seize des vingt entretiens ont été menés en arabe, trois en français et un en anglais.

## Analyse de documents

L'étude a examiné les principales réformes de l'éducation initiées par le gouvernement, en particulier la Charte Nationale de l'Éducation en 2000, le Programme d'Urgence de l'Éducation de 2009-2012 et la Vision stratégique de 2015-2030. Tous ces documents étaient accessibles en ligne sur le site Web du ministère de l'Éducation, du Conseil Supérieur de l'Éducation et des organisations internationales.

## Analyse de données

L'analyse des données était simultanée à la collecte des données. Tous les éléments collectés ont pris en compte la législation et les cadres éducatifs en vigueur au Maroc. L'auteure a gardé des mémos afin de l'aider à réfléchir de manière critique aux entretiens et à traiter activement les données.

## Cadre théorique

Du point de vue des droits, l'éducation profite à la fois à l'individu et à la société, et devrait donc être préservée en tant que bien public et protégée contre les « intérêts commerciaux dans l'enseignement privatisé » (Aubry & Dorsi, 2016). Cependant, contrairement à d'autres pays francophones d'Afrique du Nord bénéficiant d'un meilleur soutien du secteur public et d'une meilleure offre d'éducation, ce n'est pas le cas au Maroc, où l'offre publique d'éducation diminue (UNESCO UIS, 2019; World Bank, 2019).

Cette étude expose les problèmes d'équité et d'égalité qui apparaissent lorsque l'éducation est de plus en plus considérée comme une marchandise et l'apprenant·e comme un·e consommateur·rice (Robertson, Macpherson, & Walford, 2014). Elle examine l'impact du fait de considérer l'éducation comme profondément économique plutôt que centrale pour la création de citoyen·ne·s et l'édification de la nation (Robertson et al., 2014). L'étude adoptera une approche de l'éducation fondée sur la justice sociale et les droits, car l'éducation est un droit garanti dans de nombreux cadres internationaux : La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en 1948, garantit à l'article 26 que « toute personne a droit à l'éducation » (United Nations, n.d.). La Convention de l'UNESCO contre la discrimination dans l'éducation, adoptée en 1960, proclame dans son article 1 que « la discrimination comprend toute distinction, exclusion, limitation ou préférence qui, fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou autre, l'origine nationale ou sociale, la condition économique ou la naissance a pour objet ou pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de traitement en matière d'enseignement » (UNESCO, 1960). Le Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels (PIDESC), approuvé en 1966, reconnaît à l'article 13 le droit universel à l'éducation sans discrimination d'aucune sorte et établit un cadre pour assurer la pleine réalisation de ce droit, notamment: que « l'enseignement primaire doit être obligatoire et accessible gratuitement à tous » (Haut commissariat des nations unies aux droits de l'homme, 1966). La Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) de 1989 garantit à l'article 28 « l'enseignement primaire obligatoire gratuit pour tous ... et l'obligation de l'État de prendre des mesures concernant la fréquentation scolaire et la discipline » (Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 1989).

L'approche de la justice sociale combine à la fois les droits de l'homme et les approches fondées sur les droits (Tikly & Barrett, 2011) et aborde



davantage l'aspect politique de l'éducation. Cela soulève des questions sur la façon dont les différentes parties prenantes peuvent ou non participer à la prise de décision éducative et être incluses ou marginalisées, en plus de la ségrégation scolaire à laquelle l'étudiant·e marocain·e est soumis·e dans un système d'enseignement à plusieurs vitesses. Cette étude sera l'occasion de mettre en lumière les inégalités existantes et leurs principales causes.

## Réformes de l'éducation au Maroc (1956-présent)

Après que le Maroc a obtenu son indépendance en 1956 suite à quarante-quatre ans de domination espagnole et plus largement française (Diyen, 2004), le pays s'est efforcé de mettre fin aux anciennes politiques coloniales en adoptant une myriade de réformes structurelles, notamment la transformation des écoles. Le gouvernement a ainsi créé le ministère de l'Éducation en 1956 pour jeter les bases de la réforme de l'éducation dans le pays et a tenté de combiner l'éducation précoloniale (éducation religieuse) et un système d'éducation moderne basé sur le modèle français afin de préparer les citoyen·ne·s marocain·e·s à reprendre les postes d'enseignant·e·s étranger·ère·s parti·e·s après l'indépendance du pays (Abi-Mershed, 2009). Un comité a ainsi été créé en 1957 pour « marocaniser » et unifier le système éducatif marocain, mais il a été remplacé peu après par un autre comité (ce qui s'est reproduit fréquemment dans les années suivantes). Les réformes visaient à accroître l'accès à l'éducation pour tou·te·s les Marocain·e·s et si la scolarité était obligatoire dès 1963 pour les enfants âgés de six à treize ans, ce n'est qu'en 1970 que la plupart des familles ont commencé à envoyer leurs enfants à l'école, principalement dans les zones urbaines (Hoffman, 2000).

La réforme de l'éducation était un besoin pressant dans les années 1970, lorsque le gouvernement a lancé un programme d'urgence de quatre ans (1973-1977) qui avait pour objectifs la marocanisation de l'école publique et de sa main-d'œuvre, l'arabisation de l'école primaire

et secondaire, le remplacement des enseignant·e·s français·e·s par des enseignant·e·s marocain·e·s et l'utilisation de l'arabe comme langue officielle d'enseignement, à l'exception des mathématiques et des sciences qui étaient encore enseignées en français. Cependant, le gouvernement a gardé le français comme langue d'instruction dans l'enseignement supérieur d'une part car il n'était pas encore prêt à arabiser l'ensemble du système éducatif et d'autre part en raison du manque d'enseignant·e·s marocain·e·s capables d'enseigner en arabe (Vermeren, 2009). Pourtant, les politiques produites n'ont pas eu d'incidence positive sur le système éducatif car elles se caractérisaient par une certaine instabilité et un manque de continuité (Llorent-Bedmar, 2014). Cela s'est clairement manifesté entre 1956 et 1977, années pendant lesquelles le ministère marocain de l'Éducation a compté une vingtaine de ministres de l'Éducation (Ibaaquil, 1996).

Le manque de cohérence et les désaccords sur les pistes d'action à mettre en œuvre s'opposent au consensus sur la nature des problèmes, notamment « la croissance incontrôlée des élèves du secondaire et du supérieur, le manque d'équipements, la mauvaise qualité, les niveaux élevés de taux d'échec et d'abandon, la formation déficiente des enseignant·e·s, les programmes inadaptés, les déséquilibres régionaux, les problèmes de fréquentation scolaire des filles, le manque de coordination avec le marché du travail, etc. » (Llorent-Bedmar, 2014). Ces problèmes seront systématiquement mis en exergue à chaque réforme de l'éducation initiée par le gouvernement.

Cependant, il est important de faire la lumière sur les différentes problématiques éducatives héritées de la période coloniale qui ont exacerbé les problèmes susmentionnés; des difficultés éducatives majeures ont miné toutes les initiatives prises depuis l'indépendance. L'une d'elles est la dispersion du système éducatif en plusieurs types d'écoles. Selon la doctrine coloniale (Al-Jabri, 1972) il fallait développer différents types d'écoles, chacun devant permettre le développement de la classe sociale des bénéficiaires sans perturber le système existant: « écoles des fils des notables »,<sup>3</sup> écoles d'agriculture pour les fils d'agriculteurs; écoles industrielles et artisanales pour les fils d'ouvriers et d'artisans de la ville; écoles islamiques; écoles des communautés juives; écoles Berbères/amazighes.<sup>4</sup> Et enfin le dualisme culturel et la prédominance de la langue française au détriment des langues nationales et locales (arabe, amazigh et arabe dialectal) et l'élitisme qui était (et reste) assez étendu en raison des conditions difficiles d'accès à l'éducation et des écarts entre l'offre et la demande (Al-Jabri, 1972).

3 « Écoles des fils de notables » : Pendant la période coloniale, quelques familles marocaines puissantes éduquaient leurs enfants dans des écoles spéciales pour fils de notables, à distinguer des écoles primaires non élites (Sater, 2010; Segalla, 2009).

4 Berbère / Amazigh : Un groupe ethnique originaire d'Afrique du Nord.

Malgré avec la revendication de l'État de marocaniser, de généraliser et de standardiser le système éducatif marocain, une tension entre les différents systèmes scolaires est toujours bien présente. Il subsiste une nette différenciation entre un système éducatif traditionnel hérité de la domination coloniale (où les écoles coraniques étaient répandues et dominées par les colonisateurs et fréquentées principalement par les masses) et une éducation d'élite, principalement en français, dispensée aux notables marocains et aux riches. Le mouvement national marocain a également introduit les « écoles libres » (à ne pas confondre avec les écoles libres d'aujourd'hui) - principalement des écoles privées qui visaient à préserver l'identité marocaine et à protéger la langue arabe des attaques coloniales.

En 1968, Mohamed Chafik,<sup>5</sup> inspecteur de l'Éducation nationale et figure éminente du mouvement culturel amazigh, a été approché par la Cour royale pour mener une étude sur l'éducation traditionnelle dans le pays. Chafik a conclu que l'éducation traditionnelle était la principale cause empêchant le développement civilisationnel du pays. Peu de temps après, la Cour royale a ordonné à Chafik de préparer une note pour généraliser l'enseignement traditionnel au niveau national. C'est ainsi que les écoles coraniques sont encore répandues de nos jours. Cela revient à dire que le gouvernement de l'État (Makhzen)<sup>6</sup> a choisi de ne pas moderniser l'enseignement par crainte du rôle politique que peut jouer une école modernisée; l'enseignement traditionnel était mal équipé pour éclairer l'esprit marocain et privilégiait l'étude du texte coranique, excluant de toute pensée critique et analytique.

L'un des principaux syndicats d'enseignant·e·s au Maroc, la Fédération Démocratique du Travail, la direction de l'éducation (CDT), a expliqué que :

*« Le gouvernement de l'état (Makhzen) était bien conscient que l'éducation était un vaisseau et que la connaissance était un moyen de progrès et de développement et que l'éducation moderne à tous les niveaux édifierait un citoyen qui aurait des croyances pro-démocratiques et qui, par conséquent, remettrait donc en cause le système politique existant. Ainsi, le Makhzen tenait historiquement à institutionnaliser l'ignorance, car l'ignorance était l'un des principaux outils et armes du gouvernement de l'État pour consacrer le sous-développement et domestiquer l'opinion publique.»*

---

5 Ait Mous, F., & Ksikes, D. (2015). Le métier d'intellectuel. Dialogues avec quinze penseurs du Maroc (Ait Mous & Ksikes, 2015).

6 Gouvernement du roi du Maroc sous le protectorat Français, centré sur le roi et composée de notables royaux, de militaires de haut rang, de propriétaires fonciers, de patrons des services de sécurité, de fonctionnaires et d'autres puits -les membres connectés de l'établissement. Le terme "Makhzen" est également couramment utilisé au Maroc comme mot signifiant "État" ou "gouvernement" (Centre National de ressources textuelles et lexicales (CNRTL), 2012; Encyclopædia universalis, 2020).

L'année 1983 a été très importante pour le Maroc sur les plans politique, économique et social, car elle a vu l'adoption par le gouvernement du Programme de développement structurel, qui s'est construit sur la participation croissante des institutions financières internationales comme la Banque mondiale et le FMI et le rôle décroissant de l'État dans l'offre de services sociaux vitaux comme l'éducation, adoptant ainsi des politiques d'austérité et réduisant les dépenses. Ces politiques concordaient avec la vision du gouvernement de l'État de l'éducation en tant que secteur non productif et avec l'évolution vers des politiques néolibérales qui a prévalu pendant cette période.

En 1995, un rapport de la Banque mondiale a évalué les déséquilibres et les lacunes du système éducatif marocain et a sonné l'alarme concernant l'état de développement du pays et des services vitaux comme l'éducation (*World Bank*, 1995). Ce rapport a été suivi du discours royal de feu roi Hassan II dans lequel il a déclaré que « Le Maroc est au bord de la crise cardiaque »<sup>7</sup>. Cela a incité le roi à discuter de la nécessité d'une réforme de l'éducation. Un comité royal a ensuite été créé, conduisant à la création de la Charte nationale de l'éducation et de la formation en 2000, sous le règne de l'actuel roi Mohammed IV. C'était la première fois que le gouvernement de l'État reconnaissait officiellement que l'éducation était un investissement stratégique.

La Charte nationale comprenait des leviers sur la pédagogie et le financement et affirmait l'importance d'une éducation de qualité et d'une éducation de la petite enfance. La Charte a tout d'abord stipulé que dans un avenir proche, les étudiant·e·s des familles aisées devraient payer des frais, premièrement au niveau universitaire et deuxièmement au niveau secondaire et que cela se produirait progressivement, avant de changer d'avis suite aux protestations syndicales. La Charte indique dorénavant qu'un fonds spécial sera créé pour diversifier les sources de financement du système d'éducation et de formation et améliorer sa qualité, en partenariat avec l'État, les institutions, les marchés publics, les contributions du secteur privé et les autres partenaires, sans toutefois préciser la nature de ces partenaires, ce qui laisse une certaine ambiguïté quant à la nature de leur identité (Bulletin officiel du Royaume du Maroc, 2019). La Charte a également discuté de l'importance des Partenariats Public-Privé (PPP) et de la participation du secteur privé à la promotion du secteur de l'éducation et de la formation. Elle a aussi adopté la contractualisation en tant que mécanisme d'emploi qui, étrangement, compte tenu de l'importance et de la gravité d'une telle mesure, n'a pas déclenché de débat national...

7 Chambre des représentants du Royaume du Maroc (1995). Discours royaux : Le discours de feu Sa Majesté le Roi Hassan II à l'occasion de l'ouverture de l'année législative 1995-1996. Extrait de <http://www.chambrederesrepresentants.ma/ar/> الرباط-المغفور للمجلة الملك الحسن الثاني بمناسبة افتتاح السنة النشر 13101995. (Kingdom of Morocco House of Representatives, 1995).

En outre, la Charte a accordé de l'importance aux ressources humaines et à l'amélioration de leur condition sociale en créant la Fondation Mohammed VI<sup>8</sup> qui fournit des services sociaux aux employé·e·s de l'éducation pour inciter et mobiliser tous les constituants sociaux qui participeront à la réforme, principalement les enseignant·e·s, qui sont les principaux acteurs dans la mise en œuvre de la réforme. Par la suite, des rapports internationaux et le rapport du Conseil supérieur de l'éducation et de la formation en 2008 ont évalué et présenté un diagnostic du système d'éducation et de formation combinant à la fois les performances réelles obtenues et les obstacles et dysfonctionnements majeurs qui compromettent le développement du système. Le rapport,<sup>9</sup> détaillé en quatre volumes, fait état des principaux dysfonctionnements du système éducatif et reconnaît une crise de l'éducation.

Cela a conduit à une autre réforme connue sous le nom de Programme d'urgence de l'éducation 2009-2012. Le roi Mohammed VI a affirmé à plusieurs reprises que le secteur de l'éducation était l'une de ses principales préoccupations. Il a également désigné les années 1999-2009 comme la « décennie de l'éducation » et a décidé de mettre en œuvre la Charte nationale de l'éducation et de la formation qui contenait les lignes directrices du processus actuel de réforme de l'éducation. Certains de ses principaux objectifs étaient de réduire l'analphabétisme, d'améliorer la qualité de l'éducation, de supprimer les inégalités liées au genre et au statut économique et, de manière intéressante, de « développer davantage l'enseignement privé » (Llorent-Bedmar, 2014). Le langage utilisé dans le Programme d'urgence de l'éducation a été contestée par la Fédération Démocratique du Travail (CDT), la direction de l'éducation, qui a déclaré qu'elle avait une mentalité commerciale et légiférait davantage pour le secteur privé, ce qui était contraire au langage pédagogique et éducatif de la Charte. Le Programme d'urgence a désigné de nombreux points qui ont favorisé le secteur privé, précisant en outre que le gouvernement n'encourage pas l'enseignement privé dans les zones rurales et que les zones rurales ne sont pas suffisamment attractives pour que le secteur privé puisse y investir (*World Bank*, 2010).

le Programme d'urgence de l'éducation a été principalement financé par le gouvernement marocain, à hauteur de 84%, le reste du financement provenant de donateurs internationaux tels que la Banque africaine de développement, la Banque européenne d'investissement, l'Union

---

8 Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation-Formation. (2019). PRESTATIONS. Extrait de <https://fm6education.ma/fr/> (Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation-Formation, 2019)

9 Conseil Supérieur de l'Éducation, d. I. F. e. d. I. R. S. (2008). RAPPORT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ENSEIGNEMENT RELATIF À L'ÉTAT ET AUX PERSPECTIVES DU SYSTÈME D'ÉDUCATION ET DE FORMATION - 2008. Extrait de <https://www.csefrs.ma/publications/systeme-deducation-et-de-formation/?lang=fr> (Conseil Supérieur de l'Éducation, 2008)

européenne, la Banque mondiale et l'Agence française de développement.<sup>10</sup> Au total, 3068 millions d'euros ont été alloués au programme, ce qui représente un énorme investissement de la part du gouvernement marocain. Le programme, qui s'est étendu de 2009 à 2012, a déclaré son objectif d'accélération de la mise en œuvre de la réforme issue de la Charte nationale de l'éducation et de la formation (CNEF). Plus précisément, le programme avait pour objectifs la généralisation de la scolarisation et l'amélioration de la qualité de l'éducation et des performances du système éducatif. Les bénéficiaires directs seraient les étudiant·e·s, le personnel enseignant, administratif et de service, ainsi que les structures centrales et décentralisées du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique.

Cependant, les rapports nationaux et internationaux ont signalé un certain nombre de dysfonctionnements dans la gestion du programme. Par exemple, le Programme de transferts monétaires conditionnels<sup>11</sup> ou, comme on l'appelle à l'échelle nationale, le programme Tayssir, a été l'une des initiatives sociales mises en œuvre pour améliorer la fréquentation des élèves dans les zones rurales. Il a fourni un soutien financier direct aux familles pauvres à condition qu'elles envoient leurs enfants à l'école. Bien que le programme Tayssir ait réussi à augmenter les inscriptions des élèves ruraux, cela n'était pas nécessairement en corrélation avec une amélioration des résultats d'apprentissage des élèves.<sup>12</sup>

Par ailleurs, la Cour des comptes marocaine a noté qu'il n'existait aucun mécanisme de ciblage direct des bénéficiaires et que certaines collectivités locales et régionales étaient exclues. Dans ce contexte, la Cour a également mis en évidence l'insuffisance des ressources allouées au programme et le retard dans le paiement des bourses aux bénéficiaires (jusqu'à un an) ainsi que le manque de coordination et de cadre contractuel pour l'exécution du programme (Cour des comptes, 2018b). D'autres dysfonctionnements ont caractérisé l'initiative « Un Million de Cartables » qui a été mise en œuvre pour faciliter l'accès à l'éducation des familles pauvres en les aidant à payer les frais nécessaires pour que leurs enfants aillent à l'école. Le rapport indique que les élèves bénéficiant de l'initiative a augmenté au cours de la période 2012-2016, atteignant 4.013.897 au cours de l'année scolaire 2015-

10 Banque Africaine de Développement. (2009). Programme : Appui Au programme d'urgence de l'éducation nationale. Extrait de [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Royaume\\_du\\_Maroc\\_-\\_Appui\\_au\\_programme\\_d'urgence\\_de\\_l'éducation\\_nationale\\_-\\_Rapport\\_d'évaluation\\_de\\_projet\\_.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Royaume_du_Maroc_-_Appui_au_programme_d'urgence_de_l'éducation_nationale_-_Rapport_d'évaluation_de_projet_.pdf) (Banque africaine de développement, 2009)

11 Les transferts monétaires conditionnels (CCT) sont des programmes qui transfèrent de l'argent, généralement aux ménages pauvres, à condition que ces ménages effectuent des investissements prédéfinis dans le capital humain de leurs enfants (World Bank, 2009).

12 Banque Mondiale. (2015). Maroc : Tayssir - Un programme de transfert d'argent conditionnel pour maintenir les enfants des zones rurales à l'école. <http://www.worldbank.org/en/programs/sief-trust-fund/brief/morocco-tayssir-a-conditional-cash-transfer-program-to-keep-rural-children-in-school> (World Bank, 2015).

2016 mais la méthode de ciblage n'a pas pris en compte le niveau socio-économique des élèves. Il y a également eu un retard dans la distribution des kits scolaires par rapport à la date de début de l'année scolaire et un désengagement de plusieurs partenaires qui ont signé l'accord pour la mise en œuvre d' « Un Million de Cartable » et qui n'ont pas respecté leurs engagements financiers, selon le rapport de la Cour des comptes (Cour des comptes, 2018b).

# La vision stratégique de la réforme 2015-2030

En 2015, le Maroc a élaboré une Vision stratégique pour la réforme 2015-2030: pour une école d'équité, de qualité et de promotion (Conseil Supérieur de l'Éducation, 2015). Selon les expériences nationales et internationales, la durée considérée est conforme au temps généralement requis pour une réforme stratégique de l'éducation. Il définit le court terme sur une période de trois ans, le moyen terme sur six ans et le long terme au-delà de six ans, d'ici 2030. Cette période intègre les cohortes présentes et celles à venir. Il s'agit du parcours d'une cohorte d'élèves de la première année du primaire à la fin du secondaire. De plus, il couvre quatre cohortes des universités et des grandes écoles.<sup>13</sup> Le Conseil considère qu'une période de quinze ans est suffisante pour mettre en œuvre la Vision stratégique, pour l'évaluer, pour mesurer la réalisation des objectifs et pour apporter des corrections si nécessaire et est donc suffisante pour construire une nouvelle « école », qui répondra aux attentes de la société (Conseil Supérieur de l'Éducation, 2015).

Parmi les principaux leviers de la Vision stratégique, il est indiqué que *l'enseignement privé est un partenaire de l'enseignement public dans la généralisation et la réalisation de l'équité, afin de réaliser une école d'équité et d'égalité des chances*. Elle stipule également que le secteur privé de l'éducation doit être encouragé et réglementé, en indiquant la nécessité de:

- réglementer les frais d'inscription, les frais de scolarité, les repas scolaires, le transport scolaire et les assurances.
- réglementer les cours de soutien et de renforcement et leur intégration en tant que composante indissociable des programmes.
- Mettre en place un système comptable transparent, sous le contrôle des autorités étatiques compétentes (Conseil Supérieur de l'Éducation, 2015).

Un autre levier que la Vision a identifié est que « l'éducation de la petite enfance devrait être obligatoire et généralisée ». Elle considère l'éducation de la petite enfance comme la base essentielle de toute réforme éducative favorisant l'équité et l'égalité des chances et facilitant les parcours éducatifs et de formation et que la généralisation d'une école maternelle de qualité

<sup>13</sup> Grands Écoles : sont des établissements d'enseignement supérieur dans lesquels l'admission est accordée après un programme préparatoire de 2 ans appelé (classes préparatoires), dispensé par des lycées spécialement conçus à cet effet, et nécessitant un examen d'entrée (Nuffic, 2015).



doit faire l'objet d'un engagement commun de l'Etat et des familles. La Vision a également déclaré la création d'un cadre institutionnel pour l'éducation de la petite enfance sous la supervision du Ministère de l'Éducation nationale.

« La discrimination positive pour les zones rurales, périurbaines et rurales et les zones déficitaires » est un autre levier que la Vision a désigné. Cela signifie fournir à ces zones toutes les ressources humaines, l'équipement et la logistique nécessaires pour affirmer l'attractivité de l'école et protéger les apprenant·e·s contre les causes de l'abandon précoce.

La Vision stratégique n'a pas manqué de mettre en évidence un levier important qui souligne l'importance de « Renover les métiers de l'enseignement, de la formation et de la gestion comme premier préalable à l'amélioration de la qualité ». Elle appelle à l'amélioration de leur formation, au renforcement de leur motivation, à la revalorisation de leurs fonctions, au respect de leur dignité et à l'amélioration de leurs conditions de travail. Elle souligne également la nécessité de rendre la formation initiale obligatoire en fonction des spécificités de chaque profession et d'opter pour un développement professionnel qualifiant tout au long du cycle de vie de l'emploi (Conseil Supérieur de l'Éducation, 2015).

Un autre levier important est la gouvernance efficace du système d'éducation et de formation dans lequel on s'oriente vers un système de gouvernance territoriale conforme à la régionalisation avancée. Cela se traduit par l'attribution des responsabilités de gestion du système d'éducation et de formation aux structures territoriales par la délégation de pouvoirs et de missions, dans le cadre de l'autonomie, de la passation de marchés et de la responsabilité aux entités suivantes: académies régionales d'éducation et de formation, universités et secteur privé, qui prévoit, dans un cadre contractuel clair, l'extension du service public d'éducation et de formation (Conseil Supérieur de l'Éducation, 2015).

La Vision stratégique, en tant que dernière réforme et comme continuation des réformes précédentes, n'a pas de perspectives prometteuses. Un récent rapport de suivi du Conseil Supérieur de l'Éducation, qui mesure les progrès réalisés de 2015 à 2018, montre que les progrès réalisés en matière d'éducation sont limités. Compte tenu du rythme actuel des améliorations, il est peu probable que le Maroc atteigne les objectifs envisagés d'ici 2030 (Conseil Supérieur de l'Éducation, 2019).

## Évolution vers plus de privatisation et dégradation de l'école publique

Bien que l'enseignement privé soit déclaré comme partenaire de l'enseignement public dans la généralisation et la réalisation de l'équité, on assiste clairement à une monopolisation du secteur privé dans la fourniture de l'éducation de la petite enfance et au niveau de l'école primaire, en particulier dans les grandes zones urbaines. La loi n°06.00 approuvée en 2001 par un décret royal agit comme la loi primaire qui régit l'enseignement scolaire privé au Maroc. La loi comprend des conditions et des engagements clairs que les établissements scolaires privés doivent respecter, parmi lesquels :

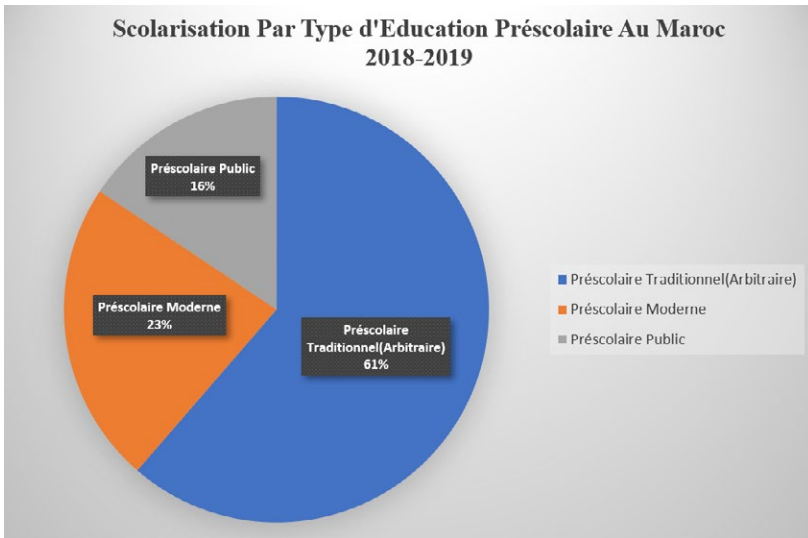
- Conditions à remplir lors de l'ouverture, de l'expansion ou de la modification d'un établissement d'enseignement privé.
- Engagements auxquels les établissements d'enseignement privés doivent adhérer, y compris le respect des normes minimales, des cadres, des programmes d'enseignement public et la nécessité pour l'établissement de disposer d'un système d'assurance interne pour tous les élèves (Ministère de l'Éducation nationale, 2001).

Le ministère de l'Éducation nationale est allé plus loin en associant le secteur privé en tant que partenaire principal sinon principal fournisseur d'éducation préscolaire en renommant la *Direction de la Coopération et la Promotion de l'Éducation de la Petite Enfance* en *Direction de la Coopération et Promotion de l'Enseignement Scolaire Privé*.

Des statistiques récentes du ministère de l'Éducation montrent dans quelle mesure le secteur privé est le principal fournisseur d'éducation préscolaire au niveau national. Les statistiques montrent le taux de scolarisation par type d'enseignement préscolaire : 23% sont dispensés par un secteur réglementé moderne (privé), 16% par le secteur public et 61% sont qualifiés d'enseignement préscolaire traditionnel (voir figure 2 page ci-contre).

Selon la personne en charge de l'enseignement privé dans l'une des directions régionales de Casablanca, 61% de l'enseignement préscolaire traditionnel consiste en écoles privées coraniques, non réglementées et non accréditées. Ces écoles privées se trouvent généralement dans des maisons dont un ou deux étages sont transformés en « école ». Cela revient à dire que 61% de l'enseignement préscolaire traditionnel est dispensé par des écoles

Figure 2. Sclérisation part type d'éducation préscolaire au Maroc 2018-2019



Source: Adapté du Recueil Statistique de l'Éducation (2018-2019) (Ministère de l'Éducation nationale, 2019b).

privées qui ne remplissent pas les conditions et les normes minimales des cadres et programmes d'enseignement public. Bien que le Ministère de l'Éducation coopère avec *l'Initiative Nationale pour le Développement Humain*<sup>14</sup> pour généraliser et étendre l'enseignement préscolaire au niveau national, en particulier dans les zones semi-urbaines et rurales, la majorité de l'enseignement préscolaire est dispensé par des entités privées.

Le ministère de l'Éducation nationale va plus loin dans sa promotion du secteur privé en accordant diverses facilités pour la création d'écoles. Le responsable a déclaré que le ministère facilite les procédures pour ceux qui souhaitent investir dans des écoles privées :

*« Par exemple, avec une superficie de 100 mètres carrés, vous pouvez créer une école, car le ministère de l'Éducation n'exige pas de grandes structures pour établir une école privée comme dans le système scolaire public. En outre, une salle de classe dans une école privée peut commencer avec 15 mètres carrés dans l'enseignement primaire, alors que dans d'autres pays, elle devrait être d'au moins 50 mètres carrés. Pour les niveaux d'enseignement primaire et secondaire, la surface des salles de classe peut atteindre seulement*

14 Initié en 2005 par le roi Mohammed VI « comme un effort de longue haleine visant à réduire les principaux déficits socio-économiques, à promouvoir l'intégration économique des plus démunis et ainsi à préserver leur dignité» (Initiative Nationale pour le Développement Humain, 2019).

*20 mètres carrés (un mètre carré pour chaque élève). Pour la cour de récréation de l'école, très importante pour l'épanouissement de l'élève, elle n'attribue qu'un demi-mètre carré à chaque élève (tous niveaux) selon l'avis de marché / cahier des charges. Par exemple, si vous avez une cour d'école de 200 mètres carrés, vous pouvez y avoir 400 élèves. Lorsque vous laissez des petites structures fournir des services éducatifs, c'est une façon d'encourager la création d'écoles privées. En outre, le gouvernement a créé un fonds appelé le Fonds pour la Promotion de l'Enseignement Privé (FOPEP),<sup>15,16</sup> où les investisseurs privés peuvent obtenir des prêts à un taux préférentiel pouvant atteindre 2 à 2,5%. Nous savons tous que si vous devez contracter un prêt auprès de la banque, le taux du prêt peut être d'au moins 5 à 6%. Dans ce cas, l'État facilite les mesures permettant aux investisseurs de créer des écoles privées. En outre, l'État donne aux investisseurs la liberté de fixer leurs propres frais de scolarité.» (Interview)*

Cela montre une tendance croissante à la privatisation de l'éducation car il s'agit d'une politique systématique du gouvernement de l'État visant à réduire la charge sur le budget de l'État, conformément aux recommandations des institutions financières internationales (Banque mondiale, FMI) après que le Maroc a adopté le programme d'ajustement structurel qui a favorisé les coupes budgétaires dans les services sociaux vitaux. Pour atténuer la pression sur le budget de l'État, le gouvernement a opté pour la privatisation du secteur de l'éducation tout en privatisant d'autres services productifs. En 2000, l'État visait à atteindre les 20% de la population étudiante dans le secteur de l'enseignement privé d'ici 2010,<sup>17</sup> déclarant que cela contribuerait à réduire d'un cinquième la contribution de l'État. Cependant, le secteur de l'enseignement privé n'a pour l'instant atteint que 15%.

Interrogé sur la tendance à la hausse de l'enseignement privé, l'ancien Président de la Fédération Marocaine de l'Enseignement Professionnel Privé (FMPEP) (Ministère de l'Éducation nationale, 2019a) a déclaré:

*« Nous ne pouvons toujours pas parler d'augmentation parce que l'objectif officiel pour l'enseignement privé qui est énoncé dans la Charte nationale est d'atteindre 20% d'ici 2010<sup>18</sup> et nous n'avons toujours pas atteint cet objectif car nous sommes encore dans*

15 Avec le lancement fin 2007 du Fonds pour la Promotion de l'Enseignement et de la Formation Privés (FOPEP), géré par le Fonds Central de Garantie (GCC), l'accès au financement est devenu moins compliqué (L'Economiste, 2014).

16 Co-financement du gouvernement et des banques de projets pour la création ou l'extension d'établissements d'enseignement privés, de formation et préscolaire (CCG, 2016).

17 Déclaré mais pas officiellement produit par écrit, comme l'ont déclaré les différentes parties prenantes interrogées.

18 Le pourcentage de 20% n'est pas officiellement indiqué dans la Charte.

*les 15%. Il y a un axe dans les grandes villes comme Casablanca, Rabat, Salé, Kenitra, El Jadida, Tanger et Agadir qui dépassent les 40% de l'enseignement privé mais si on regarde au niveau national nous n'avons atteint que 15%. Cela signifie que l'éducation est toujours gratuite et nous ne pouvons toujours pas parler de privatisation.» (Interview)*

Pourtant, une éducation gratuite ne signifie pas nécessairement une éducation gratuite de qualité. Le rapport de la Cour des comptes marocaine de 2018 (Cour des comptes, 2018b) a identifié diverses lacunes dans l'offre d'enseignement public, en particulier aux niveaux préscolaire et primaire et dans les zones semi-urbaines et rurales. Le rapport indique qu'il y a un manque d'infrastructures de base dans certaines écoles, telles que les raccordements aux réseaux d'eau potable, aux réseaux d'électricité et d'égouts, en plus du manque d'autres équipements, tels que les murs de clôture, les blocs sanitaires, les terrains de sport, les salles multimédias, les bibliothèques, la connexion Internet et le matériel pédagogique. La Cour mentionne également l'existence de classes à plusieurs niveaux sans méthodes pédagogiques appropriées, la non-exploitation de certaines salles d'enseignement préscolaire en raison du manque d'éducateur-trice-s et de soutien financier aux associations opérant dans ce domaine, ainsi que la surpopulation dans certains internats et l'insuffisance des conditions d'accueil dans les internats et les cantines scolaires (Cour des comptes, 2018b).

-L'état d'une salle de classe dans l'une des écoles visitées à la périphérie de Casablanca.





-L'état d'une salle de classe dans l'une des écoles visitées à la périphérie de Casablanca.



-Des élèves assis dans des sièges de table conçus pour deux personnes.

Allal BelArabi, ancien Président du CDT et ex-membre du Conseil Supérieur de l'Éducation, a expliqué en référence au rapport de la Cour des comptes Marocaine que :

*« Lorsque vous constatez qu'en 2018, plus de six mille établissements scolaires publics n'ont pas de blocs sanitaires, cela prouve en soi qu'il n'y a jamais eu de réforme de l'enseignement public dans le pays. » Il a ajouté: «Par exemple, lorsque vous trouvez que 350.000 élèves abandonnent l'école sur une base annuelle, cela signifie qu'il n'y a pas de véritable réforme. 350.000 personnes peuvent représenter la population d'une ville entière et il y a des villes dont la population est encore inférieure à ce nombre. Ces facteurs prouvent que les réformes de l'éducation ont toujours échoué, et leur échec est dû à l'absence de volonté politique de l'État de réformer.»*

En fait, un rapport très récent du Conseil Supérieur de l'Éducation a déclaré que « *431.876 élèves ont abandonné les écoles publiques en 2018 sans aucune certification, dont 78% étaient dans les niveaux primaire et secondaire inférieur, des niveaux qui sont censés garder les enfants en classe au moins jusqu'à l'âge de 15 ans* » (Conseil Supérieur de l'Éducation, 2019).

De plus, l'adoption par le gouvernement du programme d'ajustement structurel s'est accompagnée de multiples pressions qui ont cherché des moyens de réduire et de rationaliser l'utilisation des ressources humaines pour accentuer la nature libérale de l'économie et œuvrer en faveur d'un désengagement progressif de l'État au profit des opérateurs privés. Afin de rationaliser les dépenses publiques et la masse salariale dans la fonction publique, le gouvernement a opté pour la réforme de l'administration par la mise en place d'un *Programme de Départ Volontaire des Fonctionnaires* en 2005. L'État a vu dans cette opération, un « traitement de choc » qui serait censé revitaliser l'administration marocaine. Un décret et une circulaire du Premier ministre ont été promulgués pour organiser les départs volontaires et un site a été dédié à l'accompagnement de cette opération (UNPAN, 2005). Par la suite, la Cour des comptes marocaine a reconnu que « le Programme de Départ Volontaire avait un impact circonstanciel et manquait d'une vision globale » (Cour des comptes, 2018b). Le programme a énormément dépeuplé la fonction publique marocaine et des milliers de personnel hautement qualifié ont quitté la profession publique pour bénéficier d'une retraite anticipée. Lorsque le programme a été mis en œuvre dans le secteur de l'enseignement public, du personnel administratif et des enseignant·e·s hautement qualifié·e·s sont parti·e·s à la retraite. Cette perte de ressources humaines a été aggravée par le le Programme de Retraite Anticipée qui accordait la retraite aux employé·e·s de l'enseignement public après trente ans passés dans la profession. La perte d'employé·e·s de l'éducation a entraîné une pénurie d'enseignant·e·s et d'administrateur·trice·s dans de nombreux établissements d'enseignement public, ce qui s'est traduit par des classes combinées et des salles de classe surpeuplées, où le nombre d'élèves peut atteindre soixante ou plus.

Selon Mohamed Tamir, Président de l'Antenne Régional Casablanca de la Fédération Nationale des Associations des Parents et Tuteurs d'Élèves au Maroc :

*« La combinaison des classes a permis de réduire le nombre d'heures enseignées dans certaines matières scolaires. De plus, dans plusieurs académies, diverses matières scolaires ont été supprimées pour certains niveaux, comme la première année du secondaire où la philosophie et la traduction ont été éliminées et*

*où les regroupements de classes ont également été supprimés. Les regroupements de classes sont principalement adoptés dans les matières scientifiques où le nombre d'étudiants devrait être limité pour que les expériences de laboratoire soient menées dans un environnement favorable. L'élimination de certaines matières scolaires et la suppression des groupes de classes ont affecté les résultats d'apprentissage des élèves et l'école publique en tant qu'environnement d'apprentissage favorable.» (Interview)*

La pénurie d'enseignant·e·s et les conséquences qu'elle a engendrées ont été aggravées par la décision du ministère de l'Éducation d'employer des enseignant·e·s contractuel·le·s. En raison de l'absence d'une politique proactive pour prévenir la pénurie actuelle de ressources humaines, ce n'est que récemment que le gouvernement a commencé à penser à des mesures correctives.<sup>19</sup> Depuis 2016, et conformément à la régionalisation élargie adoptée par le ministère, il a délégué l'emploi de 70.000 enseignant·e·s contractuel·le·s aux académies régionales (AREF).<sup>20, 21</sup> Les enseignant·e·s potentiel·le·s devront passer un examen de qualification qui leur permettra d'être affecté·e·s directement dans les écoles avec peu ou pas de formation, compte tenu du besoin immédiat de personnel enseignant. Depuis 2016, des milliers d'enseignant·e·s contractuel·le·s sont descendu·e·s dans la rue et protestent toujours contre les conditions d'emploi qui ne leur garantissent pas les mêmes prestations de soins de santé et de retraite que leurs homologues fonctionnaires et réclament l'annulation du plan régional de recrutement et l'intégration de la fonction publique au sein du ministère de l'Éducation. Ces protestations, en réponse au manque de stabilité que ressentent les enseignant·e·s, ont eu un impact négatif sur le temps de cours des élèves et ont entraîné la pert de centaines d'heures d'apprentissage.

De même, il y a également une pénurie de personnel administratif. Mr Tamir a déclaré que :

*« Il y a quelques écoles au niveau secondaire avec plus de 1.300 élèves et gérées par un directeur et un surveillant général, alors qu'un surveillant général est nécessaire pour chaque 500 élèves. Un surveillant général est incapable de superviser 1.300 élèves. Il y a également une pénurie d'économistes qui sont financièrement responsables du fonctionnement de l'école et un économiste peut se retrouver à gérer 2 ou 3 écoles en même temps.» (Interview)*

19 La déclaration a été communiquée par un membre éminent du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique (7 novembre 2019).

20 Académies Régionale d'Éducation et de Formation (AREF).

21 L'Économiste. (2019). Enseignants contractuels: Ministère et gouvernement coupables d'improvisation. Extrait de <https://www.leconomiste.com/article/1042412-enseignants-contractuels-ministere-et-gouvernement-coupables-d-improvisation> (L'Économiste, 2019a).



Toutes ces défaillances ont affecté la réputation de l'école publique et un nombre croissant de parents qui recherchent une éducation de qualité pour leurs enfants se tournent vers les établissements privés. En outre, la situation précaire de l'enseignement public a ouvert la porte à des acteurs étrangers privés, leur permettant d'entrer pleinement dans le secteur, en particulier *Teach for Morocco*, une entité locale de *Teach for All*,<sup>22</sup> qui est venue prester de services éducatifs avec un esprit d'entreprise.

Selon Mohamed El Idrissi, PDG de *Teach for Morocco* « *Teach for Morocco a commencé à travailler sur deux grands projets avec le ministère de l'Éducation. Le premier projet est l'éducation de la petite enfance (EPE) et le second est l'éducation inclusive.* » Il a déclaré que *Teach for Morocco* a un accord de partenariat ou ce qu'il a appelé Un Mémoire d'Entente (en anglais *Memorandum of Understanding* - MoU) avec le ministère de l'Éducation pour travailler sur différents projets. Le partenariat permettra à l'organisation de placer ses boursier·ère·s<sup>23</sup> dans les écoles publiques marocaines pour une durée contractuelle de deux ans. Il a en outre déclaré que l'organisation participe à la réforme actuelle de l'éducation en fournissant un état d'esprit entrepreneurial qui garantit des résultats concrets. À cette effet, *Teach For Morocco* utilise la méthode RSM (Recrutement, Sélection, Matriculation) pour recruter des étudiant·e·s diplômé·e·s des universités marocaines et a désormais fourni une formation à 50 diplômé·e·s sélectionné·e·s pour l'année universitaire en cours (2019-2020) et les a placé·e·s dans un certain nombre d'écoles publiques de la région orientale du Maroc. Mr El Idrissi a mis l'accent sur « la qualité » de la formation dispensée à ces diplômé·e·s lors des formations des instituts d'été qui durent de 8 à 10 semaines. Il a en outre déclaré que l'initiative fraîchement mise en œuvre de *Teach for Morocco* est en train de collaborer avec le Fonds pour les Résultats de l'Éducation (EOF) pour l'Afrique et le Moyen-Orient et que, sur la base des résultats de *Teach for Morocco*, elle obtiendrait le soutien financier de l'EOF pour mettre en œuvre d'autres projets éducatifs qui impliquent davantage les acteurs privés étrangers dans la prestation de l'éducation dans le pays.

En plus de la mentalité commerciale qui la caractérise, *Teach for All* n'apporte pas de solution solide et durable au problème de l'éducation car le temps de formation limité n'est pas suffisant pour garantir une bonne formation pour les potentiel·le·s boursier·ière·s et les deux ans d'engagement pédagogique empêchent la formation d'un sentiment d'appartenance à la profession

---

22 Teach For All est un réseau mondial de 53 organisations partenaires indépendantes, dirigées et financées localement, dont la mission commune déclarée est de "développer les opportunités éducatives à travers le monde en augmentant et en accélérant l'impact des entreprises sociales qui cultivent le leadership nécessaire au changement (HuffPost, 2014).

23 Les diplômés recrutés sont appelés « boursiers » ou « dirigeants/leaders ».

enseignante et fait de l'ensemble de la méthode *Teach for All* une solution rapide et limitée à un problème beaucoup plus important. Cela montre également la tendance croissante du gouvernement marocain à appliquer à l'éducation des approches fondées sur le marché et des solutions à court terme.

En outre, il est de la plus haute importance de faire la lumière sur la participation de hauts fonctionnaires, qui faisaient partie de la Commission d'Éducation Spéciale pour la Formation (COSEF)<sup>24</sup> qui était chargée de rédiger et d'élaborer la Charte nationale de l'éducation en 2000, dans l'investissement privé en éducation. Au total, 17 membres de cette commission travaillent et investissent dans l'enseignement privé. Mohammed Cherradou, membre de la Coalition Marocaine pour l'Éducation Pour Tous, a déclaré que :

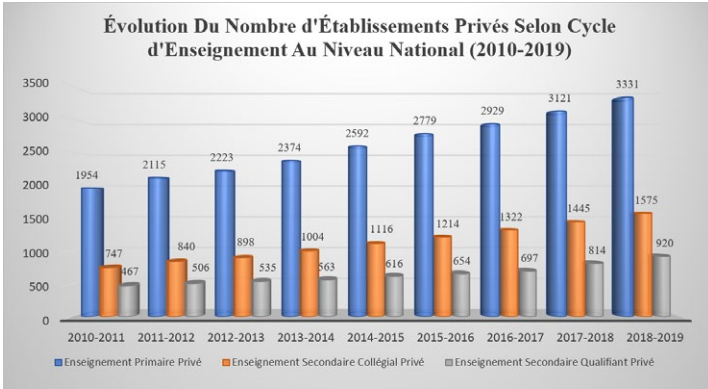
*« Au moment de sa création, la Commission d'Éducation Spéciale pour la Formation comptait 34 membres, dont 17 travaillent dans l'enseignement privé en tant que propriétaires d'écoles ou directeur-trice-s d'écoles privées. Par conséquent, lorsque le gouvernement a décidé de créer la commission, il avait déjà rendu service à ces membres en les associant aux travaux de la commission. » (Interview)*

Cela explique en quelque sorte l'augmentation significative du nombre d'établissements privés depuis 2000. En 2019, il y avait plus de 5.826 établissements scolaires privés au Maroc (voir figure page suivante). Le plus grand nombre de ces écoles se trouvent au niveau primaire avec 3.331 écoles.

L'enseignement privé au Maroc est purement lucratif contrairement à d'autres formes de privatisation qui peuvent exister en Europe. Il est vrai que la scolarité privée ne dépasse pas 15% au niveau national, ce qui indique que 85% de l'offre éducative est publique mais cela nous donne une perception biaisée du développement réel de l'enseignement privé dans le pays. L'investissement dans les écoles privées ne se produit que là où le profit est important et où les familles peuvent assumer les coûts. Cela signifie que la plupart des investissements dans les écoles privées se font dans des zones riches, qui sont en grande partie urbaines. En 2018-2019, 50,75% de l'enseignement privé se trouvait dans l'axe Kénitra-Eljadida. Le graphique ci-dessous donne un exemple d'enseignement privé à Rabat et dans différentes régions de Casablanca où les pourcentages peuvent dépasser 60%.

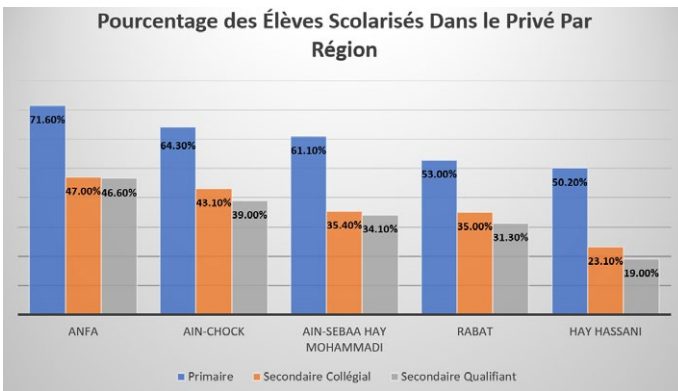
<sup>24</sup> La Commission spéciale éducation-formation (COSEF) regroupe, outre le président, 33 membres dont les représentants des partis politiques (14) et des syndicats (8) siégeant au Parlement. Les 11 autres membres ont été choisis à titre individuel, parmi les oulémas, les opérateurs économiques et les responsables d'organisations non gouvernementales et d'associations de parents d'élèves (Meziane Belfkih, 2003).

**Figure 3. Évolution du nombre d'établissements privés selon le cycle d'enseignement au niveau national (2010-2019)**



Source: Adapté du Recueil Statistique de l'Éducation (2018-2019) (Ministère de l'Éducation nationale, 2019b).

**Figure 4. Pourcentage des élèves scolarisés dans le privé par région**



Source: Adapté du Recueil Statistique de l'Éducation (2018-2019) (Ministère de l'Éducation nationale, 2019b)

Une étude réalisée en 2015 par le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle a mis en évidence l'existence d'une stratification sociale basée sur différents types d'enseignement : « Si les classes sociales les plus aisées se tournent vers les établissements français ou d'autres missions étrangères, les classes moyennes optent pour les écoles privées, alors que l'enseignement public est de plus en plus un [dernier] recours, presque un choix forcé, des familles les plus défavorisées, notamment pour le primaire » (Ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle, 2015).

Il existe différents types d'établissements privés qui répondent aux besoins des parents dont les revenus varient. Les établissements français et les écoles étrangères sont les écoles privées les plus chères (écoles haut de gamme). L'exemple le plus classique est le Lycée Lyautey de Casablanca,

affilié au réseau AEFÉ.<sup>25</sup> Le lycée français est placé sous la tutelle du ministère français des Affaires étrangères et enseigne le cursus français. Ils fixent les frais de scolarité sur une base annuelle et les montants varient en fonction du niveau scolaire et de la nationalité. Les étudiant·e·s français·e·s paient moins cher que les étudiant·e·s marocain·e·s, qui à leur tour paient moins que les autres nationalités (togolaise, par exemple). Pourtant, les frais de scolarité restent élevés et varient entre trente et soixante mille dirhams (Dhs) (Lycée Lyautey, 2018). Le Lycée Louis Massignon est une autre institution française qui enseigne le cursus français mais est affiliée au réseau OSUI<sup>26</sup> et opère dans le cadre de la Mission Laïque Française (MLF). Au total, 39 institutions françaises opèrent dans différentes régions du Maroc (Service de Coopération et d'Action Culturelle, 2019). Ils sont pour la plupart affiliés à l'AEFE ou au réseau OSUI, deux réseaux sollicités par les écoles privées qui cherchent à répondre aux besoins des familles des classes moyennes et supérieures. Seuls les plus aisés peuvent se permettre ce type d'enseignement privé. De même, il existe d'autres écoles étrangères qui opèrent au niveau national comme les écoles américaines, espagnoles, britanniques, italiennes et belges dont les programmes sont conformes à chaque pays respectif. Là aussi, les frais de scolarité sont élevés et elles restent donc réservées aux familles aisées.

*Sana Education* est un autre groupe d'écoles qui s'adresse aux familles de la classe moyenne supérieure qui est récemment entré sur le marché. *Sana Education* a été conçue en 2015 comme une entreprise commune entre le groupe *Saham* et *Tana Africa Capital*. Le groupe *Saham* est une société d'investissement marocaine détenue par Hafid Alamy, ministre de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique au sein du gouvernement marocain actuel et *Tana Africa Capital*, une société d'investissement à vocation africaine.<sup>27</sup> *Sana Education* a ouvert ses premières écoles en 2016, principalement à Casablanca et Rabat et propose une scolarité de la maternelle au lycée. Les frais annuels d'accès au groupe d'écoles varient entre 36.000 Dhs (3.400 euros) pour la maternelle, 40.000 Dhs (3.800 euros) pour le primaire et 45.000 Dhs (4.300 euros) pour le collège et le lycée.<sup>28</sup>

25 Agence pour l'enseignement français à l'étranger ; abréviation : AEFÉ), est un organisme public national placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères de la France qui assure la qualité des écoles enseignant le cursus national français hors de France (AEFE, 2019).

26 "Créé en 1996 sous forme d'une association sans but lucratif par la Mission Laïque française dont il est l'émanation directe, l'office scolaire et universitaire international (OSUI) s'est donné pour objectif de répondre à la demande croissante adressée par les familles marocaines à l'enseignement français à l'étranger, demande que le réseau géré par l'AEFE ne pouvait plus satisfaire à lui seul" (OSUI, 2019).

27 « Tana Africa Capital a été créée en 2011 en tant que coentreprise à parts égales entre E. Oppenheimer & Son et Temasek. Les deux investisseurs partageant les mêmes idées étaient unis par la vision commune de la création de valeur sur le continent africain grâce à un soutien au capital et à la création d'entreprises. À ce jour, la société a déployé plus de 250 millions de dollars américains sur toute la longueur et l'étendue de l'Afrique » (Tana, 2019).

28 Medias24. (2018). Sana éducation ouvre "Campus Almaz", une nouvelle école à Casablanca. Extrait de <https://www.medias24.com/MAROC/NATION/181220-Sana-education-filiale-du-groupe-Saham-ouvre-Campus-Almaz-une-nouvelle-ecole-a-Casablanca.html> (Medias24, 2018a).

Les écoles privées pour les classes moyennes (ou écoles de milieu de gamme) viennent en deuxième position. Un grand nombre de ces écoles sont situées dans les grandes villes où les familles sont financièrement capables de payer les frais de scolarité mais où les frais de scolarité varient considérablement entre les écoles en raison du manque de réglementation des frais par le ministère de l'Éducation nationale. Ces écoles enseignent un cursus marocain avec un programme enrichi de français et d'anglais. Cependant, de nombreuses familles de la classe moyenne paient des frais exorbitants qui ne correspondent pas nécessairement à la qualité de l'éducation annoncée par les écoles.

Un propriétaire d'école - ou, comme communément appelé au Maroc, un *Moul Chokara* ((personne qui possède de l'argent) - peut être essentiellement un·e investisseur·euse privé·e qui n'a pas nécessairement un intérêt ou des connaissances en éducation mais investit dans l'enseignement privé pour le profit qu'il peut générer. Les investisseur·euse·s privé·e·s peuvent être des enseignant·e·s retraités·e·s, des hommes ou des femmes d'affaires locaux·ales, des entreprises locales et étrangères, de hauts fonctionnaires ou de notables royaux.

Certaines chaînes importantes d'écoles prospèrent dans le secteur de l'enseignement privé au Maroc. L'une de ces chaînes est le Groupe Scolaire la Résidence, créé par un inspecteur de l'Éducation en 1982, puis transformé en entreprise familiale. Le groupement d'écoles est agréé par le ministère de l'Éducation nationale et partenaire du réseau AEFÉ. Il gère 11 écoles privées et accueille 3.500 élèves à Casablanca uniquement. Le groupe se présente également comme étant philanthrope, étant donné qu'il propose un quota de cent bourses fondées sur le mérite et réservées aux étudiant·e·s pauvres. La Résidence est également partenaire d'un des principaux groupes mondiaux de l'industrie des phosphates: le Groupe OCP (Office Chérifien des Phosphates), détenu majoritairement par le gouvernement marocain. La Résidence est gestionnaire déléguée depuis 2011 de 17 écoles OCP dans plusieurs villes du pays avec plus de 7.000 élèves.<sup>29</sup>

Les écoles Yassamine Yassamine sont une autre chaîne d'écoles créée à Casablanca en 1986<sup>30</sup> et transformée en holding HOLGED<sup>31</sup> (Holding générale d'éducation) en 2015. Elle s'est depuis développée dans de nombreuses villes du Maroc. HOLGED<sup>32</sup> s'est également récemment étendue à la Tunisie, en

---

29 L'Economiste. (2019). La Résidence prospecte à l'international. Extrait de <https://www.leconomiste.com/article/1040708-la-residence-prospecte-l-international> (L'Economiste, 2019).

30 Ecoles YASSAMINE. (2018). Depuis 1986. Extrait de <https://www.ecolesyassamine.com> (Ecoles YASSAMINE, 2018)

31 LinkedIn. (n.d.). HOLGED - Holding Générale d'Education. Extrait de <https://www.linkedin.com/company/holged/about/> (LinkedIn, n.d.).

32 L'Economiste. (2017). La holding Holged s'offre l'école Al Jabr. Extrait de <https://www.leconomiste.com/article/1013489-la-holding-holged-s-offre-l-ecole-al-jabr> (L'Economiste, 2017).

2016, en acquérant, en partenariat avec d'autres holdings multinationales, l'École Internationale de Carthage (ISC) à Tunis. La holding HOLGED appartient à la société d'investissement Satya Capital qui se concentre sur « la fourniture de capital de croissance à long terme aux entreprises africaines » et à son allié *TPG Growth*, une société d'investissement privée mondiale qui « cible les investissements dans un large éventail d'industries et de zones géographiques » (Satya Capital, 2019). Le réseau scolaire compte 14 écoles avec plus de 1.000 enseignant-e-s qui accueillent plus de 15.000 élèves. Il propose une offre pédagogique diversifiée couvrant les niveaux maternel, primaire, secondaire et préparatoire. L'une de ses écoles à Casablanca est l'une des rares à être certifiée ISO 9001.<sup>33</sup> HOLGED comprend les écoles Yassamine, qui offre un système bilingue à Casablanca, Berrechid, Kénitra, Fès, Benguerir et Khouribga et font partie de l'Institut de promotion socio-éducative (IPSE)<sup>34</sup> qui, à son tour, s'adresse à la communauté OCP (Office Cherifien des Phosphates). HOLGED comprend également les écoles Jouri qui offrent un système bilingue à Salé, Had Soualem et Marrakech et le Collège/Lycée Al Jabr en partenariat avec le réseau AEFÉ (Agence pour l'enseignement français à l'étranger). L'ISC Carthage récemment acquis en Tunisie est également partenaire du réseau AEFÉ.

Ce qui est intéressant, c'est que le directeur pédagogique de l'une des écoles Yassamine de Casablanca ignorait que la holding HOLGED était propriétaire des écoles Yassamine et a déclaré qu'il n'était responsable que de l'aspect pédagogique de la gestion de l'école et que toutes les questions financières relèvent d'un autre bureau qu'il a suggéré de contacter. Nous n'avons pas eu de réponse de la direction financière de Yassamine, même si nous avons tenté à plusieurs reprises de les contacter et de planifier un entretien.

Le groupe scolaire Elbilial est une autre chaîne d'écoles qui a commencé à Casablanca en tant que petite structure dans les années 1950, offrant des cours intensifs à une poignée d'enfants riches, et transformée en 1966 en une chaîne d'écoles s'étendant dans différentes villes du Maroc. Le groupe scolaire Elbilial compte plus de 12 écoles, pour la plupart situées dans la capitale économique, mais désormais également à Rabat, Marrakech, Tanger, Khouribga et Eljadida.<sup>35, 36</sup> En 2019, SOMED (Société Maroc-Emiratie

33 ISO 9001 : Depuis 1987, l'ISO, l'Organisation Internationale de Standardisation, publie la norme de référence en matière de système qualité et de démarche qualité, l'ISO 9001 « Systèmes de management de la qualité - Exigences ». Cette norme élaborée par le Sous-Comité 2 du Comité Technique 176 de l'ISO (ISO/TC176/SC2) propose des exigences à respecter pour les organismes souhaitant se donner de plus grandes opportunités pour satisfaire leur client et leur fournir en permanence des produits ou services conformes (8Management, 2017).

34 "Notre mission est de dispenser un enseignement de qualité, basé sur des principes éducatifs innovants, aux enfants du préscolaire, du primaire et du secondaire et de contribuer ainsi à l'épanouissement socioprofessionnel de la communauté OCP" (Institut de Promotion Socio-Educative, 2015).

35 Lycée Elbilial International. (n.d.). GROUPE ELBILIAL-Léon l'Africain. Extrait de <https://www.elbilialycee.ma/home/index.php> (Lycée Elbilial International, n.d.)

36 (Elbilial SKOLAR, 2019) Elbilial SKOLAR. (2019). Présentation. Extrait de <http://www.elbilial-skolar.ma/rabat/> (Elbilial SKOLAR, 2019)

de Développement)<sup>37</sup> - une société multi-industrielle dont le capital est composé d'un fonds d'investissement privé Al Mada (anciennement Société Nationale d'Investissement SNI), qui fait partie de SIGER, la holding royale détenue par le roi du Maroc<sup>38, 39</sup> et des fonds privés émiratis appartenant à la famille dirigeante d'Abu Dhabi - a acquis le groupe d'écoles Elbilila pour un montant de 90 millions d'euros.<sup>40, 41</sup> Nous n'avons pas reçu non plus de réponse du groupe Elbilila après l'avoir contacté pour planifier un entretien afin d'en savoir plus sur l'accord. Le groupe Elbilila s'adresse à tous les niveaux scolaires: maternel, primaire, secondaire et préparatoire et dispose d'un système bilingue international et fait partie du réseau AEFÉ. Le groupe consacre également une unité au tutorat privé, qui génère un chiffre d'affaires important.

Ces chaînes d'écoles, qui semblent être des entreprises pour leurs propriétaires, sont parmi les choix les plus populaires pour les familles de la classe moyenne, en particulier dans les grandes villes. Pourtant, l'attrait de ces écoles ne masque pas leurs pratiques contraires à l'éthique, comme le soutiennent les syndicats d'enseignant·e·s et corroborés par la Coalition Marocaine Pour l'Éducation Pour Tous, le président de l'Antenne Régional Casablanca de la Fédération Nationale des Associations des Parents et Tuteurs d'Élèves et les éducateurs qui travaillent dans le secteur privé.

La majorité des écoles privées ont recours à des enseignant·e·s du secteur public, en particulier au niveau secondaire. Certaines écoles contournent les règlements ministériels pour engager des enseignant·e·s compétent·e·s du secteur public qui bénéficient d'une retraite anticipée à un âge précoce même s'il·elle·s ne terminent pas les années requises pour prendre leur retraite. Un exemple typique est celui qui est relayé par l'un des membres de la Fédération Démocratique du Travail (FDT) (branche des enseignants) qui a travaillé avec différentes écoles privées et plus particulièrement le groupe Elbilila avant son acquisition par la SOMED.

Elle a déclaré que :

*« Le groupe Elbilila a acquis le meilleur personnel enseignant public dans la province de Casa-Anfa en facilitant la procédure de retraite anticipée pour de nombreux enseignants qui ont obtenu leur retraite anticipée avec seulement 18 ans d'expérience dans le*

---

37 SOMED. (2019). Company overview. Extrait de <http://www.somed.ma/en/home/> (SOMED, 2019).

38 Orient XXI. (2019). Maroc. Le portefeuille du roi à bonne école. Extrait de <https://orientxxi.info/magazine/maroc-le-portefeuille-du-roi-a-bonne-ecole,3409> (Orient XXI, 2019).

39 Maghress. (2008). La SOMED contrôlée par la partie marocaine. Extrait de <https://www.maghress.com/fr/aujourd'hui/59606> (Maghress, 2008).

40 Finances News. (2019). Actualité Entreprises : La SOMED prend le contrôle du groupe Elbilila. Extrait de <https://fnh.ma/article/entreprises/la-somed-a-bien-pris-le-contrôle-du-groupe-elbilila> (Finances News, 2019).

41 L'Économiste. (2019). Somed rachète le groupe scolaire Elbilila. Extrait de <https://www.leconomiste.com/article/1045703-somed-rachete-le-groupe-scolaire-elbilila> (L'Économiste, 2019b).

*secteur public. Le propriétaire du groupe qui était alors membre de la Commission Spéciale de l'Éducation et de la Formation (COSEF) a réussi, en intervenant auprès du ministère de l'Éducation, à faciliter la procédure permettant aux enseignants d'obtenir leur retraite anticipée sans nécessairement remplir les conditions requises.»*

*Elle a ajouté que pour attirer davantage ces enseignants, « en plus de salaires attractifs, on leur a proposé des offres d'emploi dans lesquelles ils ont bénéficié de facilités pour acquérir de beaux appartements et des voitures de luxe.» (Interview)*

Un autre membre de la FDT (Fédération Démocratique du Travail) a déclaré que certaines écoles privées fixaient les frais d'inscription en fonction des notes que les parents souhaitent que leurs enfants obtiennent. En d'autres termes, les parents paient pour que leurs enfants obtiennent de bonnes notes scolaires. Elle a en outre expliqué que le tutorat privé est dans certains cas imposé par l'école elle-même et que les parents se sentent obligés de payer pour un tutorat privé par crainte de mesures de rétorsion qui se traduisent généralement par une mauvaise note pour leurs enfants. Le tutorat privé qui est pratiqué par la plupart sinon la totalité des écoles privées n'est pas imposable et est considéré comme un marché noir où d'énormes sommes d'argent sont versées aux propriétaires d'écoles privées. (Interview)

En plus de fixer leurs propres frais d'inscription, les propriétaires d'écoles privées fixent des frais d'assurance fluctuants où les frais varient entre 2.000 et 5.000 Dhs sans aucune réglementation du ministère de l'Éducation. Le Président de la FDT a déclaré qu'étant donné que le bureau du syndicat avait un partenariat avec l'une des compagnies d'assurance de Casablanca, l'un des représentants de la compagnie d'assurance a reconnu au syndicat que : « *le montant d'assurance qu'ils allouent aux élèves de l'enseignement privé varie entre 20 et 60 dirhams* », ce qui ne correspond en rien aux frais exorbitants que les parents paient pour l'assurance scolaire dans les écoles privées. De plus, le représentant de la compagnie d'assurance a déclaré que certaines écoles privées ne déclarent pas le nombre exact d'élèves qu'elles ont : « *Par exemple, une école privée peut accueillir jusqu'à 1.000 élèves mais ne déclare que 300 à 400 élèves à la compagnie d'assurance.* » (Interview)

Interrogé par des parlementaires sur l'augmentation spectaculaire des frais de scolarité des écoles privées, le ministre de l'Éducation a déclaré que « *le gouvernement ne peut pas intervenir pour légaliser ce secteur car la loi réglementée ne le permet pas* ». Le ministre s'est référé à la loi 00.06 réglementant l'enseignement privé au Maroc et a déclaré que cette



loi : « *ne prévoit pas la possibilité de rationner et de contrôler les frais de scolarité par le ministère et ne lui permet pas de déterminer la valeur des droits d'assurance* » et a ajouté que le rôle de son département « *se limite à déterminer dans quelle mesure les étudiants bénéficient d'une assurance* » (Hespress, 2019). En conséquence, de nombreuses familles peinent à assumer les coûts de scolarité dans un secteur non réglementé et ont périodiquement contesté l'augmentation injustifiée des frais de scolarité,<sup>42, 43, 44</sup> mais leurs protestations n'ont pas été entendues et peu de choses ont changé.

L'excès peut également être constaté dans le transport scolaire privé, comme cela a été rapporté par l'un des membres du FDT qui a été personnellement victime d'un accident de la route impliquant l'une des écoles privées de Casablanca :

*« Le chauffeur de l'autobus scolaire accélérât et allait dans le mauvais sens dans une rue à sens unique et a justifié son action par l'école qui l'obligeait à conduire deux fois aller et retour un autobus plein d'écoliers dans un délai de 2 heures entre midi et deux heures dans une grande ville comme Casablanca où la circulation peut être impossible aux heures de pointe. De cette façon, l'école peut éviter d'avoir des bus supplémentaires pour économiser de l'argent, ce qui se fait au détriment de la sécurité des élèves et de celle des autres citoyens. » (Interview)*

La situation financière des enseignant·e·s du secteur public n'a pas amélioré les choses et beaucoup d'enseignant·e·s ont des difficultés financières. En conséquence, de nombreux·euses enseignant·e·s travaillent des heures supplémentaires dans les écoles privées pour compléter leurs revenus. Pourtant, comme le secteur privé n'est pas réglementé, de nombreux abus administratifs sont constatés. Les enseignant·e·s des écoles publiques sont autorisé·e·s à enseigner entre 6 à 8 heures dans les écoles privées, mais il arrive parfois qu'il·elle·s enseignent jusqu'à 20 ou 30 heures dans le secteur privé. Le propriétaire de l'école privée ne déclare pas le nombre exact d'heures qu'un·e enseignant·e du public travaille dans son école et ne déclare que les 6 à 8 heures. Certain·e·s de ces enseignant·e·s peuvent faire peu d'efforts dans leur travail dans une école publique mais seraient réputé·e·s pour être d'excellent·e·s enseignant·e·s dans un établissement privé.

---

42 Maroc Diplomatique. (2019). Hausse des frais de scolarité : les parents manifestent devant la porte du Lycée Lyautey. Extrait de <https://maroc-diplomatique.net/hausse-des-frais-de-scolarite-les-parents-manifestent-devant-la-porte-du-lycee-lyautey/> (Maroc Diplomatique, 2019).

43 LesEco.ma. (2018). Colère des parents d'élèves à Elbilja Extrait de <https://leseco.ma/business/63095-colere-des-parents-d-élèves-a-elbilja.html> (LesEco.ma, 2018).

44 (L'Opinion. (2011). Casablanca : Sit-in de parents d'élèves du Groupe scolaire la Résidence contre une nouvelle augmentation des frais de scolarité. Extrait de [http://www.lopinion.ma/def.asp?codelangue=23&id\\_info=19937](http://www.lopinion.ma/def.asp?codelangue=23&id_info=19937) (L'Opinion, 2011).

Le directeur pédagogique de l'une des écoles privées de Casablanca, qui a 38 ans d'expérience dans l'enseignement et a bénéficié d'un départ volontaire en 2005, révèle encore le caractère aléatoire du secteur. Il a déclaré que les enseignant-e-s des écoles publiques peuvent générer un « salaire monstre » uniquement grâce à des cours particuliers. Le tutorat peut même commencer à la maternelle, où les parents sont parfois convaincus par l'école privée que leur enfant est dyslexique et nécessite un accompagnement spécial qui se traduit par des frais supplémentaires pour les parents. Il considère cela comme une « arnaque pure » et malheureusement les autorités éducatives, les directions provinciales, les académies régionales et le ministère ne font rien à ce sujet car il existe un lobby de propriétaires d'écoles privées, qui ont un pouvoir politique et font tout ce qu'ils peuvent pour interrompre ou entraver toute décision de réglementer le secteur. Il a en outre déclaré que :

*« Les inspecteurs ne font pas leur travail parce qu'ils sont impliqués et ne supervisent pas dans les écoles publiques mais supervisent dans les écoles privées en raison du salaire supplémentaire qu'ils reçoivent du secteur privé et tout cela se fait au détriment du secteur public. Cependant, il y a des gens conscients qui ont un sens de citoyenneté et travaillent de manière éthique dans les écoles publiques et privées, mais malheureusement, ils sont rares. »*  
(Interview)

Le tutorat privé dans les écoles privées peut être extrêmement coûteux et, comme l'a déclaré le directeur pédagogique :

*« Si nous prenons l'exemple du groupe Elbilila, les mêmes élèves qui étudient le jour font du tutorat privé le soir, en plus des élèves qui viennent de l'extérieur de l'école. Cela se passe aussi au niveau du baccalauréat français, les enseignants français qui enseignent au lycée Lyautey par exemple sont complices et gagnent beaucoup d'argent. Les tarifs du tutorat privé varient entre 200 (19 euros) et 1.200 Dhs (130 euros) pour une session d'une heure et demie et cela devient plus cher en dernière année de lycée et en classes préparatoires. »* (Interview)

De cette façon, l'enfant est obligé de faire du tutorat privé à partir de l'école primaire jusqu'au lycée et au-delà. Ces tarifs s'appliquent aux grandes villes comme Casablanca et Rabat et même au sein des villes, les tarifs varient en fonction de l'emplacement de l'école. Plus le quartier est cher, plus les tarifs sont élevés. Peu importe que l'élève ait des difficultés dans une matière scolaire, presque tous les élèves font du tutorat privé. (Interview)

Le directeur pédagogique a ajouté que :

*« Certains enseignants de Casablanca ou de Rabat gagnent environ entre 70.000 Dhs (6.600 euros) et 100.000 Dhs (9.500 euros) en salaire mensuel. Ils sont devenus riches, promoteurs, propriétaires de voitures de luxe et de maisons secondaires alors qu'ils ne sont que des professeurs de lycée qui perçoivent normalement un salaire mensuel de 13.000 Dhs (1.300 euros) maximum dans le secteur public. » (Interview)*

Comme l'ont déclaré de nombreuses parties prenantes interrogées, Mohammed Hassad - qui était technocrate et n'appartenait à aucun parti politique et a été nommé ministre de l'Éducation pour une courte période en 2017 - souhaitait réglementer le secteur de l'enseignement privé mais il a été confronté au lobby du secteur, puissant et organisé, et a ensuite été démis de ses fonctions au cours de la même année.

Fait intéressant, Abdelilah Benkirane, ancien chef du gouvernement entre 2011 et 2017, a déclaré devant la Banque africaine de développement (BAD) en 2014 que l'État devrait se retirer de domaines comme la santé et l'éducation et ouvrir la porte aux opérateurs privés pour investir dans ces secteurs, le seul rôle du gouvernement étant alors d'aider le secteur privé (*The Global Initiative*, 2015, p. 4). Cependant, l'ancien chef, pendant cette période, était lui-même propriétaire d'un groupe d'écoles privées dans la ville de Salé, qu'il possède encore à ce jour.<sup>45</sup> Ce cas représente un exemple typique et clair de conflit d'intérêts.

La Coalition pour l'Éducation Pour Tous et d'autres parties prenantes considèrent l'enseignement privé au Maroc comme un « secteur pourri » contrôlé par une « mafia »; il n'en est pas moins rentable. Les écoles privées n'offrent pas nécessairement une éducation de qualité mais font un bon travail dans la commercialisation de leurs institutions et, en faisant cela, se concentrent davantage sur l'emplacement de l'école, la variété des activités scolaires, les vacances, les uniformes, les voyages à l'étranger et le nom de l'école. Le directeur pédagogique a déclaré que :

*« Certains parents viennent demander si une école privée propose les vacances scolaires de Lyautey, une référence au système scolaire français colonial, car ils ont un enfant inscrit à Lyautey et un autre qui va dans une école privée de moindre réputation. Ainsi, de nombreuses écoles privées des quartiers moyens et riches*

---

<sup>45</sup> LeSite Info. (2017). Que va faire Abdelilah Benkirane de sa retraite? Extrait de <https://www.lesiteinfo.com/maroc/va-faire-abdelilah-benkirane-de-retraite/> (LeSite Info, 2017).

*de Casablanca mettent en place un système de vacances scolaires français pour convaincre les parents que l'école propose une scolarité française, sans aucune réglementation du ministère de l'Éducation.»*

Le nom et le personnel de l'école sont également un facteur important dans le choix des parents d'une école privée. Le directeur a déclaré que :

*« Certains propriétaires d'écoles privées font appel à des « mercenaires », des enseignants et des directeurs d'écoles français, en leur offrant des salaires farfelus pour gérer l'école et rassurent ainsi les parents qu'il y a une présence française dans l'école qui dans leur esprit est en corrélation avec la qualité.»*

*« Je vais donner deux exemples concrets. Le premier est le groupe d'écoles Résidence que j'ai intégré en 2005 lors de l'homologation AEFÉ,<sup>46</sup> le défunt propriétaire du groupe a appelé tous les enseignants de Lyautey à enseigner dans les écoles Résidence et un directeur français qu'il a amené de France avec un salaire mensuel de 60.000 Dhs (5700 euros), avec un appartement offert et tous les avantages qu'il voulait. Il n'a duré que 6 mois et n'était pas en mesure de gérer l'école en raison de la différence de mentalité des parents, des enseignants et des élèves. C'est moi qui ai pris la relève et depuis j'ai dirigé six cohortes de lycée et recruté un certain nombre d'enseignants marocains pour remplacer les enseignants mercenaires français. Le deuxième exemple est l'école où j'exerce maintenant en tant que directeur pédagogique. La propriétaire de l'école a recruté un directeur français via internet et a justifié son action en affirmant la faiblesse du Marocain envers tout ce qui est français... mais le directeur nouvellement embauché n'a pas pu résister plus de 2 mois car il ne connaît pas le système éducatif marocain... J'ai cependant réussi à lui trouver un poste à Marrakech où une école privée cherchait un Français pour l'accueil des parents. Aux cheveux blonds, aux yeux bleus, il sert de gage de qualité aux parents. Il ne reçoit que les parents, mais il n'est en aucun cas responsable de la gestion de l'école et en échange il perçoit un salaire mensuel de 25.000 Dhs (2.400 euros). Cela vous dit quelque chose sur le complexe français de nos concitoyens.»*  
*(Interview)*

---

<sup>46</sup> Homologation AEFÉ : le groupe d'écoles La Résidence travaillait sur l'obtention de l'accréditation AEFÉ en 2005.

Interrogé sur le type de manuels utilisés dans son école, il a affirmé que :

*« Dans toutes les écoles privées, il y a le manuel français/étranger à 80% et le manuel marocain à 20%. Les parents ont toujours un complexe français et étranger et pensent qu'un manuel étranger de 300 Dhs (29 euros) à 400 Dhs (38 euros) est mieux qu'un manuel marocain à 32 Dhs (3 euros).»*

Il a cité l'exemple de son école où les élèves ont été invités à acheter un manuel de sciences de 300 Dhs mais l'enseignante était plus à l'aise et a réussi à mieux diriger sa classe avec un manuel marocain qui était à 32 Dhs. Il a également ajouté que son école traite avec différentes maisons d'édition, déclarant que :

*« C'est plus comme des délégués médicaux qui présentent leurs produits dans des cliniques, il en va de même pour nous. Tous les jours en début d'année scolaire, je reçois 3 ou 4 représentants des maisons d'édition qui affichent leur offre de manuels.»*

Interrogé davantage sur la façon dont il-elle-s font leurs choix de manuels, il a déclaré que cela dépend de la préférence de l'enseignant-e mais que c'est également une question de marketing (visant à attirer les parents à l'école).



-Une exposition de manuels étrangers utilisés dans l'une des écoles privées de Casablanca.

D'un autre côté, de nombreuses écoles privées qui s'adressent aux familles à revenu moyen inférieur optent pour un nom français pour leurs écoles comme stratégie de marketing, afin de séduire les parents qui pourraient croire que l'école offre une éducation de qualité juste à raison de son nom.

La classe ouvrière et les familles pauvres se retrouvent avec des écoles privées à bas prix (bas de gamme) où les frais de scolarité mensuels varient entre 500 et 1.000 Dhs et où les frais d'assurance et d'inscription varient entre 800 et 1.500 Dhs.<sup>47</sup> Ces écoles sont généralement situées dans des quartiers populaires et se trouvent dans des structures d'habitat. Le seul et unique choix des très pauvres est d'envoyer leurs enfants dans des écoles publiques sous-financées, en particulier au niveau primaire. Pourtant, ces écoles publiques ne sont pas totalement gratuites, car les parents doivent toujours payer les frais d'inscription à l'école, les frais des associations de parents et des associations sportives et acheter les manuels scolaires pour leurs enfants.

Ainsi, les familles aisées, moyennes, ouvrières et pauvres naviguent sur le marché de l'enseignement privé en fonction de leur niveau socio-économique; d'où l'existence de différents types d'écoles privées qui crée une forme de ségrégation scolaire et de grandes disparités en termes d'accès et de qualité. Le système scolaire censé unifier les différentes classes sociales fait tout le contraire et le niveau socio-économique de l'élève détermine le type d'enseignement auquel il-elle aura accès. Cela crée à son tour des disparités sociales au sein de la société marocaine et remet en question l'une des principales sections de la Vision stratégique Selon laquelle *une école d'équité et d'égalité des chances* est l'un de ses principaux objectifs. Les différents types d'enseignement privé existant au Maroc sont loin de répondre à l'objectif affiché et, au contraire, exacerbent la ségrégation scolaire et créent des injustices sociales.

---

47 Entretien avec le responsable d'enseignement privé dans l'une des directions régionales de Casablanca.

## Croissance des universités privées

L'entrée en vigueur de la loi 01-00 portant sur l'organisation de l'enseignement supérieur en 2003 s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'enseignement supérieur au Maroc. Le système d'enseignement supérieur marocain est composé de trois secteurs principaux: *l'Enseignement Supérieur Public*, *l'Enseignement Supérieur dans le cadre d'un partenariat avec l'État* (Partenariat Public Privé : PPP) et *l'Enseignement Supérieur Privé*.

L'enseignement supérieur public comprend :

1. Universités: il s'agit d'établissements publics placés sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres. Il y en a 129.
2. Établissements d'Enseignement Supérieur Non Universitaires (EENSNU): il s'agit d'établissements d'enseignement supérieur spécialisés sous la supervision administrative et financière des ministères techniques et sous l'autorité pédagogique du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres et ils sont 73.
3. Les universités et institutions créées dans le cadre du partenariat qui sont des fondations à but non lucratif créées dans le cadre de la dynamique d'internationalisation de l'enseignement supérieur marocain. Ces universités et institutions sont placées sous l'autorité pédagogique du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres et elles sont 31.<sup>48</sup>

Le système sélectif comprend les établissements à accès réglementé dont dépendent: les Facultés de médecine et de pharmacie; les Facultés de médecine dentaire; les Écoles d'ingénieurs; les Facultés des sciences et de la technologie; les Écoles Nationales de Commerce et de Gestion; les Écoles Normales Supérieures; les Écoles Normales Supérieures d'Enseignement Technique; les Écoles Supérieures de Technologie; l'École Supérieure Roi Fahd de Traduction; la Faculté des Sciences de l'Éducation et le système non sélectif comprend des institutions en libre accès parmi lesquelles se trouvent les Facultés des sciences juridiques, économiques et sociales; les Facultés

<sup>48</sup> ENSSUP. (n.d.). Organisation du système d'enseignement supérieur. Extrait de <https://www.enssup.gov.ma/fr/Page/724-organisation-du-systeme-d-enseignement-supérieur> (ENSSUP, n.d.-b)

des Lettres et des Sciences Humaines, les Facultés des Sciences; les Facultés Polydisciplinaires.<sup>49</sup>

En revanche, l'Enseignement Supérieur Privé comprend les universités et les institutions créées par des initiatives privées, sous l'autorité pédagogique du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres. À ce jour, il existe 163 universités et institutions privées au Maroc<sup>50</sup> (Voir tableau ci-dessous).

**Tableau 1. Évolution du nombre d'établissements supérieurs au Maroc (2017-2019)**

Composante	2017-2018	2018-2019
<i>Enseignement universitaire (publique)</i>	126	129
<i>Formation des cadres (publique)</i>	71	73
<i>Établissements CCP (Partenariats Publique/Privé)</i>	28	31
<i>Enseignement supérieur privé</i>	171	163
<b>Total</b>	<b>396</b>	<b>396</b>

Source: Cour des comptes. (2018a).

En même temps, le nombre d'étudiant·e·s du niveau supérieur a évolué et a atteint 960.741 étudiant·e·s inscrit·e·s dans tous les types d'enseignement supérieur en 2019 (voir tableau ci-dessous).

**Tableau 2. L'Évolution des effectifs globaux des étudiants au Maroc au niveau supérieur (2017-2019)**

Effectifs Globaux des Étudiants	2017-2018	2018-2019
<i>Enseignement universitaire</i>	820.430	876.005
<i>Formation des cadres</i>	25.634	35.452
<i>Enseignement supérieur privé (y compris les établissements CCP)</i>	47.272	49.284
<b>Total</b>	<b>893.336</b>	<b>960.741</b>

Source: ENSSUP. (2019). L'Enseignement supérieur en chiffres 2018-2019. Extrait de [https://www.enssup.gov.ma/sites/default/files/STATISTIQUES/5341/brochure\\_2018-2019.pdf](https://www.enssup.gov.ma/sites/default/files/STATISTIQUES/5341/brochure_2018-2019.pdf) (ENSSUP, 2019).

Bien que le nombre d'étudiant·e·s inscrit·e·s dans des établissements privés ait augmenté au cours des deux dernières années et soit passé de 47.272 étudiants au cours de l'année académique 2017-2018 à 49.284 étudiant·e·s en 2018-2019, le plus grand nombre d'étudiant·e·s inscrit·e·s reste dans le secteur public avec 876.005 étudiants en 2018-2019. Cela met en lumière les établissements à accès ouvert qui ont un système non sélectif et le choix

49 ENSSUP. (n.d.). Enseignement supérieur universitaire. Extrait de <https://www.enssup.gov.ma/fr/Page/131-enseignement-supérieur-universitaire> (ENSSUP, n.d.-a).

50 Cour des comptes. (2018a). Evaluation de la formation initiale dispensée par les universités. Extrait de [http://www.courdescomptes.ma/upload/ftp/documents/22.%20Formation%20initiale\\_universités.pdf](http://www.courdescomptes.ma/upload/ftp/documents/22.%20Formation%20initiale_universités.pdf) (Cour des comptes, 2018a).



par défaut auquel les étudiant·e-s sont confronté·e-s lorsqu'il·elle·s accèdent à ces établissements qui sont gratuits mais n'offrent pas nécessairement une éducation de qualité, d'où le grand nombre d'étudiant·e-s inscrit·e-s. Le Professeur Mohammed Jamel Eddine Sebbani, Secrétaire Général de l'Union de l'Enseignement Supérieur considère les établissements à accès ouvert comme « *une grande garderie pour adultes* » et un choix par défaut offrant peu de perspectives d'avenir sur le marché du travail.

De même, les établissements d'enseignement supérieur spécialisés qui sont publics mais qui ont un système sélectif basé sur l'excellence académique, restent d'accès limité. Cela explique le nombre limité d'étudiant·e-s inscrit·e-s qui a atteint 35.452 au cours de l'année académique 2018-2019. Quant à l'enseignement supérieur privé, l'accès est sélectif sur la base d'un système de frais et limité à celles et ceux qui peuvent payer. Ce qui justifie également le nombre limité d'étudiant·e-s inscrit·e-s qui a atteint 49.284 au cours de l'année académique 2018-2019.

Selon le professeur Sebbani, le système au niveau tertiaire est ce qu'il est aujourd'hui car il y avait plusieurs types d'écoles depuis l'indépendance: écoles pour les fils de notables, écoles coraniques, etc., ce qui est à l'origine d'une hiérarchisation de la société. Même avec les efforts d'unification de l'école, un système parallèle a toujours existé, au sein duquel cohabitent sélection et non-sélection et selon le professeur Sebbani « *Le gros problème est d'avoir les deux systèmes en même temps* » ce qui empêche l'unification. La multi-structure qui caractérise l'enseignement supérieur au Maroc crée des systèmes parallèles qui intensifient la hiérarchisation de la société et conduisent à la polarisation sociale.

Avec l'ouverture croissante du Maroc au secteur privé, davantage d'acteurs privés et étrangers sont entrés sur le marché de l'enseignement supérieur en raison de la rentabilité qu'il peut générer. Un nombre croissant d'universités privées et semi-publiques ont ainsi été créées récemment. Certaines de ces institutions sont l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès, l'Université Privée de Marrakech, l'Université Internationale de Casablanca, l'Université Polytechnique Mohammed VI de Ben Guérir, l'Université Mundiapolis de Casablanca, l'Université Internationale de Rabat et l'Université Mohammed VI des Sciences de la Santé de Casablanca.

L'Université Privée de Marrakech, qui a ouvert ses portes en 1987 en tant qu'École d'Informatique Appliquée à la Gestion (ESIAG), a été fondée en 2005 par un homme d'affaires marocain. *54 Capital*, un gestionnaire d'actifs axé sur l'Afrique, basé à Londres<sup>51</sup> est le premier fonds à être ajouté au capital

---

51 54 Capital. (2019). Our story. Extrait de <http://54capital.com/our-story/> (54 Capital, 2019).

de l'Université Privée de Marrakech (UPM) après avoir injecté un montant de 5 millions d'euros (54 millions de dirhams) en 2013.<sup>52</sup> En 2016, le fonds a quitté la table ronde de l'université et a depuis réclamé des dizaines de millions de dirhams. Plus tard, *Development Partners International* (DPI), qui est une importante société panafricaine d'investissement en capitaux basée à Londres<sup>53</sup> et *Mediterrania Capital Partners* (une société d'investissement en capitaux spécialisée dans les investissements de croissance dans les PME et les sociétés à moyenne capitalisation en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne basée à Malte), ont investi dans l'Université Privée de Marrakech (UPM) et acquis en 2018 avec *KMR Educational Holding*<sup>54</sup> (copropriétaire de l'Université Privée de Marrakech (UPM) et dirigée par le même homme d'affaires marocain) l'Université Internationale de Casablanca (UIC). L'UIC a été fondée en 2010 par *Laureate Education*, une société basée à Baltimore, Maryland, aux États-Unis, qui possède et exploite les universités internationales de *Laureate*, avec plus de 150 campus dans 10 pays en 2019.<sup>55</sup>

En 2019, Société Financière Internationale (IFC), filiale du Groupe de la Banque mondiale dédiée au secteur privé, a accordé un prêt de 14 millions d'euros (150 millions de Dhs) à la société holding de l'UPM<sup>56</sup> pour lui permettre d'acquérir la Faculté de Médecine Privée de Marrakech qui appartenait alors au groupe Saham. Le groupe UPM a également créé *UPM (Dakar)* au Sénégal et prévoit de faire de même dans d'autres pays d'Afrique.

L'Université Mundiapolis de Casablanca est une autre université privée à part entière, créée en 2009 après la fusion de l'Institut du Management et du Droit de l'Entreprise (IMADE) et de l'Ecole Marocaine d'Informatique, d'Electronique et Automatique (EMIAE) et de Polyfinance.<sup>57</sup> L'Université Mundiapolis est considérée comme une université privée de premier plan au Maroc. En 2016, Mundiapolis a vu l'entrée d'un autre fonds d'investissement étranger. Le fonds britannique *Actis*, l'un des plus grands investisseurs des pays émergents (6,6 milliards de dollars gérés), a investi 100 millions de dollars (plus de 971 millions de dirhams) dans l'Université de Mundiapolis qui financera son plan de développement en Afrique.<sup>58, 59</sup>

52 Le 360. (2019). Université privée de Marrakech: Mohamed Kabbaj condamné à rembourser 80 millions de dirhams à son ex-associé Saad Aouad Extrait de <http://fr.le360.ma/economie/universite-privée-de-marrakech-mohamed-kabbaj-condamne-a-rembourser-80-millions-de-dirhams-a-son-ex-186937> (Le 360, 2019).

53 Development Partners International ("DPI"). (2018). About us. Extrait de <https://www.dpi-llp.com/about-us/> (Development Partners International ("DPI"), 2018a).

54 Development Partners International ("DPI"). (2018). KMR Holding Pédagogique. Extrait de <https://www.dpi-llp.com/portfolio/kmr/> (Development Partners International ("DPI"), 2018b).

55 Laureate Education. (2019). FORM 10-Q. Extrait de <https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/912766/000162828019006341/laur3312019-10xq.htm> (Laureate Education, 2019).

56 Challenge.ma. (2019). FC alloue 150 millions de DH à l'UPM pour soutenir son développement. Extrait de <https://www.challenge.ma/afc-alloue-150-millions-de-dh-a-lupm-pour-soutenir-son-developpement-108910/> (Challenge.ma, 2019).

57 Mundiapolis. (2016). Notre histoire. Extrait de <https://www.mundiapolis.ma/mundiapolis/gsn/notre-histoire> (Mundiapolis, 2016).

58 L'Économiste. (2016). Actis mise 100 millions de dollars sur Mundiapolis. Extrait de <https://www.leconomiste.com/article/998025-actis-mise-100-millions-de-dollars-sur-mundiapolis> (L'Économiste, 2016).

59 Actis. (2019). Mundiapolis University. Extrait de <https://www.act.is/about-actis/our-portfolio/mundiapolis-university/> (Actis, 2019).

L'Université Mohammed VI des Sciences de la Santé de Casablanca est la première université multidisciplinaire dans le domaine de la santé au Maroc. Elle est présentée comme une université privée à but non lucratif et a été fondée en 2015 par la Fondation Sheikh Zaid.<sup>60</sup> La fondation a été créée en 1993 par le défunt roi Hassan II et le cheikh Zayed Ibn Sultan Al-Nahyan, l'ancien dirigeant d'Abu Dhabi, en tant que modèle privé à but non lucratif.<sup>61</sup> Les frais de scolarité à l'Université Mohammed VI varient entre 33.000 et 130.000 dirhams selon la discipline. Il faut payer 130.000 dirhams par an pour étudier la médecine, la pharmacie ou la dentisterie.<sup>62</sup> L'université offre des bourses fondées sur le mérite et le besoin à un nombre limité d'étudiant·e·s.

Fait intéressant, l'université est joliment située au cœur du centre de Casablanca, où deux lycées publics et une partie d'un lycée ont été fermés et utilisés pour construire l'université. Une autre école primaire, également bien située, a été fermée et utilisée pour construire les dortoirs universitaires.<sup>63</sup> L'université n'a pas donné suite à nos tentatives de joindre l'un·e·s de ses directeur·trice·s de département.

La fondation Sheikh Zaid est également responsable de la création de l'Université Internationale des Sciences de la Santé Abulcasis à Rabat (UIASS) en 2014. L'université a été créée en partenariat avec le ministère marocain de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres sous la forme d'un Public Partenariat privé (PPP). En 2019, la Fondation Rothschild a conclu un nouvel accord avec le partenariat déjà existant qui l'unit à l'UIASS. Cet accord permet à la Fondation Rothschild de participer au projet mené par la Fondation Cheikh Zaid pour la création d'une École Africaine des Sciences de la Santé à Tanger.<sup>64</sup>

Parmi les autres universités privées et semi-privées qui sont entrées sur le marché de l'enseignement supérieur, citons l'Université euro-méditerranéenne de Fès (UEMF), créée en 2012 en tant que fondation.

L'UEMF est en partie financée par l'État et la Banque européenne d'investissement (BEI). L'université a également été approuvée par les 43 ministres des Affaires étrangères de l'Union pour la Méditerranée (UfM).<sup>65</sup>

---

60 Medias24. (2018). Université Mohammed VI des sciences de la santé: "Notre ambition est de réduire progressivement les frais pour les étudiants". Extrait de <https://www.medias24.com/MAROC/EDUCATION/184799-Universite-Mohammed-VI-des-sciences-de-la-sante-Notre-ambition-est-de-reduire-progressivement-les-frais-pour-les-etudiants.html> (Medias24, 2018b).

61 Bulletin officiel du royaume du Maroc. (1993). Fondation « Cheikh Zaid Ibn Soltan ». Extrait de <http://adala.justice.gov.ma/production/html/Fr/77540.htm> (Bulletin officiel du royaume du Maroc, 1993).

62 Idem. (Medias24, 2018b).

63 Information communiquée par les membres du FDT et corroborée par d'autres parties prenantes interrogées

64 Fondation Adolphe de Rothschild. (2019). [COMMUNIQUÉ DE PRESSE] Partenariat hospitalo-universitaire international entre la Fondation A. de Rothschild et la Fondation Cheikh Zaid. Extrait de <http://www.fo-rothschild.fr/actualites/notre-actualite/item/2118-communiqué-de-presse-partenariat-hospitalo-universitaire-international-entre-la-fondation-a-de-rothschild-et-la-fondation-cheikh-zaid.html> (Fondation Adolphe de Rothschild, 2019).

65 Université Euro-Méditerranéenne de Fès. (n.d.). Mot du Président. Extrait de [http://www.ueuromed.org/pro/fr/mot\\_president.php](http://www.ueuromed.org/pro/fr/mot_president.php) (Université Euro-Méditerranéenne de Fès, n.d. -b).

En 2017, l'UEMF a reçu un prêt de 70 millions d'euros du BEI et un don de 5 millions d'euros de l'Union européenne (UE). En 2018, l'UE, la Banque européenne d'investissement (BEI) et l'Université euro-méditerranéenne de Fès (UEMF) ont signé un accord de financement de plus de 13 millions d'euros (148 million de dirhams), pour accompagner la construction et l'équipement de l'éco-campus de l'Université.<sup>66</sup> Les frais d'inscription sont de 5.000 Dhs (470 euros) et les frais de scolarité sont fixés à 65.000 Dhs (6110 euros) et ne comprennent pas les frais d'hébergement ou de restauration. Vingt pour cent des étudiant·e·s reçoivent des bourses sur base du mérite et du besoin.<sup>67, 68</sup>

L'Université Polytechnique Mohammed VI de Ben Guérir a été créée en 2013. Elle est située dans la petite ville de Ben Guérir, à une heure de route de Marrakech. Il s'agit d'une université privée, soutenue par la fondation OCP, liée au groupe OCP, l'entreprise publique marocaine spécialisée dans les phosphates.<sup>69</sup> Les frais d'inscription sont de 5.000 Dhs et les frais de scolarité se situent entre 60.000 et 75.000 Dhs par an.<sup>70</sup> L'université offre également des bourses sur base du mérite et du besoin.

L'Université Internationale de Rabat (UIR) a été fondée en 2009 par le Professeur Marocain Noureddine Mouaddib en partenariat avec l'État sous forme d'un Partenariat Public Privé (PPP) et sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres.<sup>71</sup> Les autres acteurs financiers impliqués sont des investisseurs institutionnels comme la Caisse de dépôt et de gestion (CDG), une institution financière publique, la Mutuelle agricole marocaine (MAMDA) et la Banque Centrale Populaire (BCP).<sup>72</sup> L'investissement global s'élève à 104 millions de dirhams, dont 57 millions apportés par la CDG, et 47 millions par l'État marocain sous forme de 20 hectares de terrain pour le logement d'un campus résidentiel moderne. Les frais d'inscription sont de 5.000 Dhs et les frais de scolarité varient entre 67.000 Dhs et 105.000 Dhs par an.<sup>73</sup>

66 Le Matin. (2018). L'Université Euro-méditerranéenne de Fès se dote d'un éco-campus. Extrait de <https://lematin.ma/express/2018/luniversite-euro-mediterraneenne-fes-se-dote-eco-campus/301942.html> (Le Matin, 2018).

67 Université Euro-Méditerranéenne de Fès. (n.d.). Frais de scolarité. Extrait de [http://www.ueuromed.org/pro/fr/frais\\_scolaire.php](http://www.ueuromed.org/pro/fr/frais_scolaire.php) (Université Euro-Méditerranéenne de Fès, n.d. -a).

68 Medias24. (2014). Tout ce qu'il faut savoir sur l'Université euro-méditerranéenne de Fès. Extrait de <https://www.medias24.com/SOCIETS/14531-Maroc-Tout-ce-qu-il-faut-savoir-sur-l-Universite-euro-mediterraneenne-de-Fes.html> (Medias24, 2014).

69 (Jeune Afrique, 2019) Jeune Afrique. (2019). Maroc : l'Agenda Africain de l'Université Mohammed VI Polytechnique. Extrait de <https://www.jeuneafrique.com/emploi-formation/742350/maroc-agenda-africain-de-luniversite-mohammed-vi-polytechnique/> (Jeune Afrique, 2019).

70 Université Mohammed VI Polytechnique. (n.d.). Bourses et Admission. Extrait de <https://www.um6p.ma/en/academic/scholarships-admissions> (Université Mohammed VI Polytechnique, n.d.).

71 Bulletin officiel du Royaume du Maroc. (2006). Décret n° 2-05-885 du 22 rabii I 1427 (21 avril 2006) pris pour l'application des articles 33 et 35 de la loi n° 01-00 portant organisation de l'enseignement supérieur. Extrait de [http://adala.justice.gov.ma/production/html/fr/liens/\\_%5C121381.htm](http://adala.justice.gov.ma/production/html/fr/liens/_%5C121381.htm) (Bulletin officiel du royaume du Maroc, 2006).

72 Le Matin. (2017). L'UIR ambitionne de devenir une université d'excellence et de rang mondial créée dans le continent africain. Extrait de <https://lematin.ma/journal/2017/-laquo-l-rsquo-uir-ambitionne-de-devenir-une-universite-d-rsquo-excellence-et-de-rang-mondial-ancree-dans-le-continent-africain-raquo-/271089.html> (Le Matin, 2017).

73 La Vie éco. (2010). Université internationale de Rabat : la CDG injecte 57 MDH et l'Etat apporte un terrain de 20 ha. Extrait de <https://www.lavieeco.com/en-direct/universite-internationale-de-rabata-la-cdg-injecte-57-mdh-et-letat-apporte-un-terrain-de-20-ha-15516/> (La Vie éco, 2010).

L'université offre également 20% de ses étudiants des bourses d'études sur base du mérite et du besoin.



-L'un des nombreux bâtiments de l'UIR.

Lors d'un entretien avec le Professeur Nouredine Mouaddib, Fondateur et Président de l'université, celui-ci a expliqué qu'au cours de ses 30 années d'expérience dans l'enseignement en France, il avait remarqué que moins de jeunes issus d'un milieu modeste viennent étudier à l'étranger et avait décidé qu'il apporterait la même formation à ces étudiant·e·s sans qu'il·elle·s aient à voyager.

*« J'ai fait une étude et dit à mes collègues en France que nous commettons une injustice sociale envers des jeunes issus de milieux modestes. Personnellement, si aujourd'hui j'ai mon bac, je ne pourrai pas obtenir mon visa pour venir étudier en France et je ne serai pas devant vous aujourd'hui. Au lieu que ces jeunes viennent suivre une formation, des connaissances et des diplômes à l'étranger, nous avons ramené ces connaissances et ces formations dans notre pays et nous donnons aux étudiants la même qualité de formation, ce que j'appelle une formation miroir. » (Interview)*

Il déclare en outre qu'un tiers des étudiants de l'université ne paient pas et reçoivent des bourses complètes pour étudier ainsi qu'une allocation de subsistance dans le cadre d'un contrat conclu avec l'État. Dans le cas de l'université, elle reçoit une subvention réservée aux bourses et qui ne rentre pas dans le budget de l'université. Pour le professeur Mouaddib, « *la question de payer ou de ne pas payer est une fausse question* ».

*« Je ne suis pas d'accord avec une éducation gratuite pour tous, car nous créons des inégalités et nous ne mettons pas tout le monde dans les mêmes conditions de réussite. Je suis pour l'éducation gratuite pour ceux qui en ont besoin. On dit à quelqu'un qui est excellent et qui a de l'argent de payer et cela fait référence à un principe qui est le principe d'équité qui n'est pas le principe d'égalité ... mais l'égalité ne suffit pas. L'égalité est valable là où tout le monde reçoit le même enseignement, tout le monde est évalué de la même manière. D'un autre côté, l'équité concerne les conditions d'études. Quelqu'un qui n'a même pas les moyens de manger, je ne le mets pas dans les mêmes conditions de réussite que quelqu'un qui arrive frais le matin avec une belle voiture, bien habillé etc.»*

Cependant, il est difficile d'évaluer qui a l'argent et qui n'en a pas car beaucoup de Marocains ne déclarent pas leurs revenus et il n'existe pas de mécanisme simple pour mener cette évaluation<sup>74</sup>. Le professeur Mouaddib a également souligné l'importance de la loi-cadre 01-00 mais a insisté sur l'importance de la mettre en œuvre efficacement car il ne suffit pas que le Parlement adopte la loi : tous les opérateurs du secteur doivent y travailler et la mettre en œuvre. Il a ajouté que :

*« La Vision Stratégique de la Réforme pourra façonner le citoyen de demain si nous savons comment la mettre en œuvre. Encore une fois, nous écrivons de belles choses, mais c'est la mise en œuvre qui est importante... La clé pour mettre en œuvre la réforme est l'enseignant. Vous devez bien former et bien former les enseignants et vous devez également bien les payer. Nous devons en être conscients et donner un statut à l'enseignant du primaire au supérieur.»*

Interrogé davantage sur d'autres acteurs privés impliqués dans le financement de l'université, il a déclaré qu'il est interdit d'amener le privé à 100% dans la politique de l'université d'où viennent les investisseurs institutionnels qui sont les seuls contributeurs à l'UIR.<sup>75</sup> Il a précisé qu'il est contre les fonds d'investissement et que le jour où il y aura un fonds d'investissement à l'UIR, il partira *« car nous entrerons dans une logique de rentabilité pure, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui »*.

En réponse à la question de la réglementation, le professeur Mouaddib a

<sup>74</sup> Des propos corroborés par plusieurs intervenants interrogés.  
<sup>75</sup> Université Internationale de Rabat.

déploré l'absence de réglementation dans le secteur de l'enseignement supérieur :

*« Aujourd'hui c'est devenu un domaine commercial... une marchandise et l'État n'a pas son mot à dire...il est absolument nécessaire de réglementer. Une fois que de nombreuses universités privées auront obtenu la licence d'exploitation de l'État, elles la vendront à des fonds d'investissement.»*

Ainsi, l'absence de régulation dans le secteur de l'enseignement supérieur ouvre grand la porte à un nombre croissant de fonds d'investissement étrangers qui voient dans ce secteur au Maroc une vache à lait pour leurs investissements.

## Résultats et analyse

À la lumière des nombreuses réformes de l'éducation que l'État du Maroc a mises en œuvre, dont la dernière est la Vision stratégique de la réforme de l'éducation (2015-2030) et sur laquelle de nombreux acteurs de l'éducation, des dirigeants de la société civile et des représentants politiques placent l'espoir d'apporter un changement positif et de réformer l'état de l'éducation dans le pays, l'État met en parallèle la réforme avec une ouverture à un secteur privé non réglementé. L'implication d'organisations donatrices internationales telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, qui a dicté et conditionné l'appui aux réformes de l'éducation par un rôle croissant du secteur privé, a orienté les politiques éducatives du pays vers plus de privatisation. Cette propension à privatiser explique que la tendance à la hausse de la privatisation de l'éducation augmente au Maroc, en particulier au niveau primaire, et ce davantage que dans les pays voisins.

Jusqu'à présent, les réformes n'ont pas donné les résultats escomptés pour réformer le système éducatif malgré l'espoir placé sur la Vision stratégique qui peine à atteindre ses objectifs. Cela remet en question la mesure dans laquelle l'État est déterminé dans sa volonté de réforme. Les rapports nationaux et internationaux ont clairement démontré le manque d'efficacité des réformes et les principales parties prenantes ont remis en question la validité du nom « réforme » lui-même et la façon dont il reflète l'état actuel de l'école publique. Un membre du Conseil Supérieur de l'Éducation a expliqué que :

*« Il n'y a pas eu de réformes mais des « réformettes »... Toutes les réformes qui ont été mises en œuvre à partir de 1972, étaient basées sur un consensus des partis politiques, des syndicats, de l'appareil d'État et des organisations donatrices internationales ... et une réforme ne peut pas être basée sur un consensus mais doit plutôt placer l'intérêt général du pays comme son seule et unique priorité. » (Interview).*

Les représentants politiques ont fait écho aux mêmes sentiments et ont reconnu que la réforme de l'éducation a toujours fait l'objet de négociations politiques. Abdellatif Youssefi, membre du Bureau Politique du Parti Socialiste Unifié et un spécialiste de l'éducation a déclaré que :

*« Le problème est la vision politique à travers laquelle nous voyons le système éducatif et comment nous voulons qu'il soit. Il n'y a pas*



*de volonté de réforme car elle est sujette à des luttes politiques.»  
(Interview).*

Ainsi, les réformes que le Maroc a connues n'ont jamais émané de la volonté de l'État de réhabiliter le système éducatif. L'État a été plutôt contraint de mettre en œuvre des « réformes » qui ne servent pas nécessairement l'intérêt général de tou-te-s les Marocain-e-s, situation exacerbée par les luttes politiques. Après avoir suivi les politiques néolibérales des institutions financières internationales, le Maroc a de plus en plus adopté des réformes axées sur le marché et a ouvert la porte au secteur privé pour fournir des services sociaux qui relevaient traditionnellement de la responsabilité de l'État.

L'ouverture de l'État marocain au secteur privé, en particulier en ce qui concerne les services sociaux vitaux comme l'éducation, n'est pas accompagnée d'un cadre réglementaire solide qui surveillerait le secteur mais a plutôt accordé des facilités administratives et financières pour que des acteurs locaux et étrangers investissent dans l'éducation, leur permettant ainsi de définir leur propre système de tarification sans aucun contrôle gouvernemental. En outre, la Commission Spéciale d'Éducation et de Formation (COSEF), responsable de la création de la Charte nationale de l'éducation en 2000, était principalement composée de membres qui travaillaient et investissaient dans l'enseignement privé. Sans surprise, on a constaté à partir de 2000 une augmentation significative du nombre d'écoles privées dans le pays et ce juste après la création de la Direction de la Coopération et de la Promotion de l'Enseignement Privé en 2003 en tant qu'entité affiliée au ministère de l'Éducation. De plus, la dernière réforme - la Vision stratégique 2015-2030 - a déclaré ouvertement que l'enseignement et la formation privés sont des acteurs majeurs de l'offre éducative et sont partenaires de l'enseignement public. Cependant, vous ne pouvez pas considérer le secteur de l'enseignement privé comme un «partenaire» de l'enseignement public lorsque vous ne disposez pas d'un cadre réglementaire solide pour le surveiller, lorsque le secteur utilise les ressources humaines du secteur public et lorsqu'il arrive à établir son propre système de tarification sans aucun contrôle de l'État. Il y a également un conflit d'intérêts évident lorsque vous constatez que de hauts fonctionnaires, des membres du gouvernement précédent et actuel investissent dans le secteur de l'enseignement privé.

Par conséquent, les familles marocaines sont de plus en plus souvent contraintes de payer des frais exorbitants pour la scolarité privée de leurs enfants pour deux raisons. D'une part, l'école publique échoue et il n'y a pas de vision claire ou de volonté de réformer, ce qui pousse les familles à

investir dans ce qu'elles pensent être une éducation de bonne qualité fournie par le secteur privé. D'autre part, les institutions privées sont soumises à la concurrence et à la libéralisation des prix qui leur permet, sans condition, de commercialiser leurs services conformément à la loi de l'offre et de la demande et ainsi de fixer leurs propres frais de scolarité, comme indiqué par Said Fadlaoui, Chef du Département de Supervision et de Promotion de l'Enseignement Privé à la Direction de la Coopération et de la Promotion de l'Enseignement Privé. Cela ouvre grand la porte à une multitude de pratiques contraires à l'éthique qui caractérisent le secteur, en particulier en ce qui concerne les frais de scolarité sur lesquels le gouvernement n'a aucun contrôle. L'incapacité du gouvernement à réglementer est principalement due à l'implication de hauts fonctionnaires d'États dans l'investissement privé dans l'éducation et qui forment un lobby puissant, capable de faire obstacle à toute loi qui pourrait conduire à plus de réglementation.

Les politiques de promotion et un secteur non réglementé ont attiré des investisseurs étrangers qui ont vu dans l'enseignement privé au Maroc une vache à lait pour leurs investissements. Ainsi, de grandes multinationales et des sociétés d'investissement privées explorent le marché des entreprises d'éducation marocaine qui ont réussi à s'étendre au-delà du territoire national. En outre, l'avènement récent de *Teach for Morocco* et son partenariat avec le ministère de l'Éducation pour fournir des services éducatifs soulignent encore la politique de réforme de l'enseignement public fondée sur le marché. Le partenariat attendu de *Teach for Morocco* avec le Fonds pour les Résultats en Éducation (FRE) pour l'Afrique et le Moyen-Orient entraînera également une privatisation accrue de l'éducation.

De plus, les conditions de travail des enseignant·e·s du secteur public se sont détériorées au fil du temps, en particulier avec le Programme de Départ Volontaire des Fonctionnaires en 2005 et, plus tard, avec le Programme de Retraite Anticipée qui a vu le départ d'employés·e·s hautement qualifiés·es et a ainsi créé une énorme pénurie d'enseignant·e·s, comme c'est encore le cas aujourd'hui. Par conséquent, les enseignant·e·s se retrouvent avec des salles de classe de plus de 60 élèves et la contractualisation accroît encore l'instabilité et le travail précaire dans la profession. Les salaires des enseignant·e·s du secteur public n'ont pas suivi l'augmentation du coût de la vie, élevé au Maroc aujourd'hui, ce qui pousse de nombreux·euses enseignant·e·s du secteur public à enseigner également dans des écoles privées pour des raisons financières.

## Un système d'enseignement à plusieurs vitesses et une société polarisée

L'expansion de l'enseignement privé, avec ses différents modèles existant en parallèle avec un secteur public dysfonctionnel, a créé un système d'enseignement à plusieurs vitesses qui élargit les inégalités sociales et sape la cohésion sociale. Les étudiant·e·s de la classe supérieure et de la classe moyenne qui fréquentent des écoles françaises, d'autres institutions étrangères et des écoles privées de qualité relativement élevée, ont des expériences de vie différentes et sont exposé·e·s à un système de valeurs différent de celui de la classe ouvrière et des étudiant·e·s pauvres qui fréquentent des écoles privées à bas prix et les écoles publiques.

Interrogé sur l'état actuel de l'école marocaine, un membre du Conseil Supérieur de l'Éducation a déclaré que :

*« Nous avons un avenir sans école marocaine. Nous avons différentes écoles, tout comme à l'époque coloniale: écoles françaises, écoles israélites, écoles coraniques et chacune a son propre système de valeurs et projet éducatif et chaque école s'adresse à une classe sociale. Maintenant, nous avons des magasins d'éducation et des enseignants qui enseignent pour de l'argent et l'élève est le client. » (Inrerview).*

Il ajoute en outre que l'école marocaine est fondée sur la ségrégation et qu'il existe une institutionnalisation de la discrimination au sein de l'école marocaine. De nos jours, il est impossible de trouver des élèves de différentes classes sociales dans la même école. . Les étudiant·e·s des classes supérieures et moyennes fréquentent la même école privée soi-disant de haute qualité, ont à peu près les mêmes passe-temps et destinations de voyage, ce qui n'est pas le cas de la classe ouvrière et les étudiant·e·s pauvres qui fréquentent des écoles privées à bas prix ou des institutions publiques et ont des expériences de vie complètement différentes. L'école, qui unifiait les classes sociales dans les années 60 et 70, ne remplit plus ce rôle. Le Secrétaire général du Parti du Congrès National Ittihadi, Abdessalam Laâziz a déclaré que :

*« L'école publique où j'ai étudié réunissait le fils du ministre, le fils du marchand, le fils du concierge et nous partagions tous les mêmes valeurs... ce qui n'est pas le cas aujourd'hui où les élèves sont de plus en plus étrangers aux expériences de vie des uns et des autres en fonction du type d'école qu'ils fréquentent. » (Interview)*

Ainsi, un système d'éducation à plusieurs vitesses basé sur la ségrégation socio-économique conduira à différents systèmes de valeurs et générera un Maroc à plusieurs vitesses, ce qui entravera le développement du pays à long terme.

Comme l'explique l'économiste Marocain Youssef Saâdani « *c'est la polarisation sociale qui freine la croissance* » au Maroc où la société est divisée en deux groupes qui ont des expériences de vie radicalement différentes.<sup>76</sup> Selon l'économiste, la polarisation décrit un phénomène beaucoup plus profond où la société s'est divisée en deux groupes qui ont des expériences de vie radicalement différentes, au sein desquels deux humanités coexistent. La fracture se produit dans cinq domaines principaux, parmi lesquels l'éducation vient en premier: près d'un cinquième de la population éduque ses enfants dans le système d'enseignement privé, tandis que le reste de la population fréquente l'enseignement public. D'autres domaines sont la santé, les transports, le logement social par rapport au logement non social et la « *maîtrise de la langue française, qui est le passeport pour la réussite scolaire et l'intégration sur le marché du travail* ». Saâdani ajoute en outre que cela crée une polarisation sociale et qu'avec un système d'inégalités extrêmes, le pays ne parviendra pas à développer un capital humain de qualité.

Pour dépolier la société marocaine, l'économiste suggère la réunification des services sociaux dans lesquels il y aura une école pour tou·te·s, un hôpital pour tou·te·s et un service social unifié pour tou·te·s les Marocain·e·s. La vérité est que le Maroc a de plus en plus adopté des politiques néolibérales, où il privatise davantage non seulement dans l'éducation, mais aussi dans d'autres services sociaux comme la santé. En outre, la réforme du secteur des retraites conduit à une société polarisée et freine le développement social et économique du pays.

La polarisation sociale que connaît le Maroc aujourd'hui est principalement causée par la ségrégation de l'école marocaine, qui crée un système d'éducation parallèle et à plusieurs vitesses, et où les élèves cultivent différentes valeurs et vivent dans différents « Marocs » dans lesquels ils

<sup>76</sup> Medias24. (2019). Y. Saâdani: "C'est la polarisation sociale qui freine la croissance". Extrait de <https://www.medias24.com/y-saadani-c-est-la-polarisation-sociale-qui-freine-la-croissance-3657.html> (Medias24, 2019).

pourraient ne jamais se croiser. Ainsi, il est difficile d'imaginer *une école d'équité et d'égalité des chances* lorsque l'état de l'école marocaine est ce qu'elle est aujourd'hui (Conseil Supérieur de l'Education, 2015). Au lieu de cela, l'injustice sociale est exacerbée et l'éducation n'est plus considérée comme un droit et un bien public qui devraient être préservés mais plutôt comme une marchandise soumise à l'offre et à la demande.

## Conclusion

L'État marocain doit reconsidérer ses politiques éducatives et travailler activement à définir une vision plus claire de la réforme de l'éducation afin de parvenir à une école d'équité et d'égalité des chances. Cela ne peut pas se produire lorsqu'il existe un conflit d'intérêts clair entre ce qui est officiellement déclaré au sujet de la nécessité de réformer l'éducation et les pratiques des personnes au pouvoir, susceptibles de ne pas prendre en compte l'intérêt général de l'ensemble de la société.

L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), dans son rapport de 2018 intitulé «Dynamiques du Développement en Afrique», a désigné le Maroc comme premier pays parmi les pays d'Afrique du Nord en termes d'inégalités représentées par l'indice de Gini. Ainsi, le pourcentage de Gini du Maroc (40,3%) arrive en tête, devant la Tunisie (39,3%), l'Algérie (31,6%) et l'Égypte (31,5%) pour la période s'étalant entre 1990 et 2015 (OECD, 2018a).

La montée des inégalités crée une polarisation sociale qui finit par détruire la cohésion sociale. Les événements internationaux récents illustrent bien ce qui pourrait se produire en cas de destruction de la cohésion sociale. La crise sociale chilienne est née des profondes inégalités qui affligent la société, au point que le Chili est considéré comme «l'un des pays les plus inégaux d'Amérique latine». Selon Jose Miguel Ahumada, économiste politique et professeur agrégé à l'Université du Chili: « *les sociétés très inégales investissent moins dans le capital humain, investissent moins dans l'éducation et engendrent plus de problèmes sociaux* ». <sup>77</sup> Les politiques de l'État marocain sont similaires à celles du Chili, notamment en matière de privatisation, et la crise sociale actuelle au Chili pourrait se reproduire au Maroc si l'État ne reconsidère pas ses politiques et ne travaille pas à la réunification d'une société polarisée par le biais d'une véritable réforme du secteur de l'éducation, l'un des principaux moteurs du développement.

<sup>77</sup> Al Jazeera. (2019). Chile protests: What prompted the unrest? Extrait de <https://www.aljazeera.com/news/2019/10/chile-protests-prompted-unrest-191022160029869.html> (Al Jazeera, 2019).

## Bibliographie

- 8Management. (2017). Blog qualité – ISO 9001 :2015 : vers un nouveau système de management de la qualité. Extrait de <http://8m-management.com/iso9001-2015-vers-un-nouveau-systeme-de-management-de-la-qualite/>
- 54 Capital. (2019). Our story. Extrait de <http://54capital.com/our-story/>
- Abi-Mershed, O. (2009). *Trajectories of Education in the Arab World : Legacies and Challenges*. Hoboken: Taylor & Francis.
- Actis. (2019). Mundiapolis University. Extrait de <https://www.act.is/about-actis/our-portfolio/mundiapolis-university/>
- AEFE. (2019). Excellence, partage, rayonnement. Extrait de <https://www.aefe.fr/reseau-scolaire-mondial/excellence-partage-rayonnement>
- Aït Mous, F., & Ksikes, D. (2015). *Le métier d'intellectuel. Dialogues avec quinze penseurs du Maroc*.
- Al Jazeera. (2019). Chile protests: What prompted the unrest? Extrait de <https://www.aljazeera.com/news/2019/10/chile-protests-prompted-unrest-191022160029869.html>
- Al-Jabri, M. A. (1972). *Éclairage sur le problème de l'enseignement au Maroc*. Casablanca: Dar Ennachr Al Maghribia.
- Aubry, S., & Dorsi, D. (2016). Towards a human rights framework to advance the debate on the role of private actors in education. *Oxford Review of Education*, 42(5), 612-628. Extrait de <http://proxy.library.nyu.edu/login?url=http://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=tfh&AN=118586583&site=eds-live>. doi:10.1080/03054985.2016.1224301
- Banque africaine de développement. (2009). Programme : *appui au programme d'urgence de l'éducation nationale* Extrait de [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Royaume\\_du\\_Maroc\\_-\\_Appui\\_au\\_programme\\_d'urgence\\_de\\_l'education\\_nationale\\_-\\_Rapport\\_d'evaluation\\_de\\_projet\\_pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Royaume_du_Maroc_-_Appui_au_programme_d'urgence_de_l'education_nationale_-_Rapport_d'evaluation_de_projet_pdf)
- Bulletin officiel du royaume du Maroc. (1993). Dahir portant loi n° 1-93-228 du 22 rebia I 1414 (10 septembre 1993) créant la Fondation « Cheikh Zaïd Ibn Soltan ». Extrait de <http://adala.justice.gov.ma/production/html/Fr/77540.htm>
- Bulletin officiel du royaume du Maroc. (2006). Décret n° 2-05-885 du 22 rabii I 1427 (21 avril 2006) pris pour l'application des articles 33 et 35 de la loi n° 01-00 portant organisation de l'enseignement supérieur. Extrait de <http://adala.justice.gov.ma/production/html/Fr/liens/..%5C121381.htm>

- Bulletin officiel du royaume du Maroc. (2019). Loi - Cadre n ° 51.17 relatif au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique. Extrait de <https://www.enssup.gov.ma/sites/default/files/NOUVEAUTES/2019/09/القانون%20الإطار%20القانون%2017.07.2019عليها%20المصادق%20النهائية%20الصيغة%20..51.17%20.pdf>
- CCG. (2016). FOPEP Quel est l'objet du cofinancement ? Extrait de <http://www.ccg.ma/fr/votre-projet/fopep>
- Centre National de ressources textuelles et lexicales (CNRTL). (2012). Makhzen. Extrait de <https://www.cnrtl.fr/definition/makhzen>
- CESCR. (2015). *Concluding observations on the fourth periodic report of Morocco*. Extrait de [https://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=E/C.12/MAR/CO/4&Lang=En](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=E/C.12/MAR/CO/4&Lang=En)
- Challenge.ma. (2019). FC alloue 150 millions de DH à l'UPM pour soutenir son développement. Extrait de <https://www.challenge.ma/ifc-alloue-150-millions-de-dh-a-lupm-pour-soutenir-son-developpement-108910/>
- Conseil Supérieur de l'Éducation, d. I. F. e. d. I. R. (2015). *La Vision stratégique de la réforme 2015-2030: pour une Ecole de l'équité, de la qualité et de la promotion*. Retrieved from [http://www.csefrs.ma/pdf/Vision\\_VF\\_Fr.pdf](http://www.csefrs.ma/pdf/Vision_VF_Fr.pdf)
- Conseil Supérieur de l'Éducation, d. I. F. e. d. I. R. (2019). *Atlas territorial de l'abandon scolaire: analyse des parcours de la cohorte 2014-2018 et cartographie communale*. Extrait de <https://www.csefrs.ma/wp-content/uploads/2019/12/ATLAS-TERRITORIAL-DE-LABANDON-SCOLAIRE-18-12-web.pdf>
- Conseil Supérieur de l'Éducation, d. I. F. e. d. I. R. S. (2008). *Rapport du conseil supérieur de l'enseignement relatif à l'état et aux perspectives du système d'éducation et de formation - 2008*. Extrait de <https://www.csefrs.ma/publications/systeme-deducation-et-de-formation/?lang=fr>
- Conseil Supérieur de l'Éducation, d. I. F. e. d. I. R. S. (2019). *Cadre de performance du suivi de la Vision Stratégique 2030*. Extrait de <https://www.csefrs.ma/publications/cadre-de-performance-de-suivi-de-la-vision-strategique-a-lhorizon-2030/?lang=fr>
- Cour des comptes. (2018a). *Evaluation de la formation initiale dispensée par les universités*. Extrait de [http://www.courdescomptes.ma/upload/ftp/documents/22.%20Formation%20initiale\\_universités.pdf](http://www.courdescomptes.ma/upload/ftp/documents/22.%20Formation%20initiale_universités.pdf)
- Cour des Comptes. (2018b). *Rapport annuel de la Cour des comptes au titre des années 2016-2017*. Extrait de <http://www.courdescomptes.ma/fr/Page-27/publications/rapport-annuel/rapport-annuel-de-la-cour-des-comptes-au-titre-des-annees-2016-et-2017/1-215/>
- CSEFRS. (2015). *For A School of Equity, Quality and Promotion. A Strategic Vision of Reform 2015-2030*. Extrait de <http://www.csefrs.ma/wp-content/uploads/2015/05/Résumé-vision-Anglais-AR.pdf>



- Development Partners International ("DPI"). (2018a). About us. Extrait de <https://www.dpi-llp.com/about-us/>
- Development Partners International ("DPI"). (2018b). KMR Holding Pédagogique. Extrait de <https://www.dpi-llp.com/portfolio/kmr/>
- Diyen, H. (2004). Reform of Secondary Education in Morocco: Challenges and Prospects. Prospects: *Quarterly Review of Comparative Education*, 34(2), 211-222. Extrait de <http://ezproxy.library.nyu.edu:2048/login?url=http://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=eric&AN=EJ774806&site=eds-live>  
<http://dx.doi.org/10.1023/B:PROS.0000037140.40046.b6>.
- Ecoles YASSAMINE. (2018). Depuis 1986. Extrait de <https://www.ecolesyassamine.com>
- Elbilial SKOLAR. (2019). Présentation. Extrait de <http://www.elbilial-skolar.ma/rabat/>
- Encyclopædia universalis. (2020). Makhzen. Extrait de <https://www.universalis.fr/dictionnaire/makhzen/>
- ENSSUP. (2019). *L'Enseignement supérieur en chiffres 2018-2019*. Extrait de [https://www.enssup.gov.ma/sites/default/files/STATISTIQUES/5341/brochure\\_2018-2019.pdf](https://www.enssup.gov.ma/sites/default/files/STATISTIQUES/5341/brochure_2018-2019.pdf)
- ENSSUP. (n.d.-a). Enseignement supérieur universitaire. Extrait de <https://www.enssup.gov.ma/fr/Page/131-enseignement-supérieur-universitaire>
- ENSSUP. (n.d.-b). Organisation du système d'enseignement supérieur. Extrait de <https://www.enssup.gov.ma/fr/Page/724-organisation-du-système-d'enseignement-supérieur>
- Finances News. (2019). Actualité Entreprises : La SOMED prend le contrôle du groupe Elbilial. Extrait de <https://fnh.ma/article/entreprises/la-somed-a-bien-pris-le-contrôle-du-groupe-elbilial>
- Fondation Adolphe de Rothschild. (2019). [COMMUNIQUÉ DE PRESSE] Partenariat hospitalo-universitaire international entre la Fondation A. de Rothschild et la Fondation Cheikh Zaïd. Extrait de <http://www.fo-rothschild.fr/fr/actualites/notre-actualite/item/2118-communiqué-de-presse-partenariat-hospitalo-universitaire-international-entre-la-fondation-a-de-rothschild-et-la-fondation-cheikh-zaïd.html>
- Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation. (2019). PRESTATIONS. Extrait de <https://fm6education.ma/fr/>
- Fund for Educational Outcomes. (n.d). What we do. Extrait de <https://www.educationoutcomesfund.org>
- Haut commissariat des nations unies aux droits de l'homme. (1966). Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Extrait de <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx>

- Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. (1989). Convention relative aux droits de l'enfant. Extrait de <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx>
- Hespress. (2019). Amzazi et l'incapacité du gouvernement à régler les frais scolaires dans les écoles privées. Extrait de Amzazi et l'incapacité du gouvernement à régler les frais scolaires dans les écoles privées
- Hoffman, K. E. (2000). Administering Identities: State Decentralisation and Local Identification in Morocco. *Journal of North African Studies*(3), 85.
- HuffPost. (2014). Teach For All. Extrait de [https://www.huffpost.com/entry/teach-for-all\\_b\\_5327286](https://www.huffpost.com/entry/teach-for-all_b_5327286)
- Ibaaquil, L. (1996). *L'Ecole Marocaine et la compétition sociale stratégies, aspirations*. Rabat: Ed. Babil.
- Initiative Nationale pour le Développement Humain. (2019). Accueil. Extrait de <http://www.indh.ma>
- Institut de Promotion Socio-Educative. (2015). Mission et valeurs. Extrait de <http://www.ipse.ma/ipse/mission-et-valeurs>
- Jeune Afrique. (2019). Maroc : l'Agenda Africain de l'Université Mohammed VI Polytechnique. Extrait de <https://www.jeuneafrique.com/emploi-formation/742350/maroc-lagenda-africain-de-luniversite-mohammed-vi-polytechnique/>
- Kingdom of Morocco House of Representatives. (1995). Royal Speeches: The speech of His Late Majesty King Hassan II on the occasion of the opening of the legislative year 1995-1996. Extrait de <http://www.chambre-des-representants.ma/ar/-13101995-الرباط-خطاب-المغفور-له-مجلاة-الملك-الحسن-الثاني-جمناسية-افتتاح-السنة-التشريعية-1995-1996>
- L'Economiste. (2014). Actu/Enseignement privé: Fopep cartonne. Extrait de <https://leconomiste.com/article/963786-actu-enseignement-prive-fopep-cartonne>
- L'Economiste. (2017). La holding Holged s'offre l'école Al Jabr. Extrait de <https://www.leconomiste.com/article/1013489-la-holding-holged-s-offre-l-ecole-al-jabr>
- L'Economiste. (2019). La Résidence prospecte à l'international. Extrait de <https://www.leconomiste.com/article/1040708-la-residence-prospecte-l-international>
- L'Economiste. (2016). Actis mise 100 millions de dollars sur Mundiapolis. Extrait de <https://www.leconomiste.com/article/998025-actis-mise-100-millions-de-dollars-sur-mundiapolis>
- L'Economiste. (2019a). Enseignants contractuels: Ministère et gouvernement coupables d'improvisation. Extrait de <https://www.leconomiste.com/article/1042412-enseignants-contractuels-ministere-et-gouvernement-coupables-d-improvisation>
- L'Economiste. (2019b). Somed rachète le groupe scolaire Elbilila. Extrait de <https://www.leconomiste.com/article/1045703-somed-rachete-le-groupe-scolaire-elbilila>

- L'Opinion. (2011). Casablanca : Sit-in de parents d'élèves du Groupe scolaire la Résidence contre une nouvelle augmentation des frais de scolarité. Extrait de [http://www.lopinion.ma/def.asp?codelangue=23&id\\_info=19937](http://www.lopinion.ma/def.asp?codelangue=23&id_info=19937)
- La Vie éco. (2010). Université internationale de Rabat : la CDG injecte 57 MDH et l'Etat apporte un terrain de 20 ha. Extrait de <https://www.lavieeco.com/en-direct/universite-internationale-de-rabata-la-cdg-injecte-57-mdh-et-letat-apporte-un-terrain-de-20-ha-15516/>
- Laureate Education, I. (2019). FORM 10-Q. Extrait de <https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/912766/000162828019006341/laur3312019-10xq.htm>
- Le 360. (2019). Université privée de Marrakech: Mohamed Kabbaj condamné à rembourser 80 millions de dirhams à son ex-associé Saad Aouad Extrait de <http://fr.le360.ma/economie/universite-privee-de-marrakech-mohamed-kabbaj-condamne-a-rembourser-80-millions-de-dirhams-a-son-ex-186937>
- Le Matin. (2017). L'UIR ambitionne de devenir une université d'excellence et de rang mondial ancrée dans le continent africain. Extrait de <https://lematin.ma/journal/2017/laquo-l-rsquo-uir-ambitionne-de-devenir-une-universite-d-rsquo-excellence-et-de-rang-mondial-ancree-dans-le-continent-africain-raquo-/271089.html>
- Le Matin. (2018). L'Université Euro-méditerranéenne de Fès se dote d'un éco-campus. Extrait de <https://lematin.ma/express/2018/luniversite-euro-mediterraneeenne-fes-se-dote-eco-campus/301942.html>
- LesEco.ma. (2018). Colère des parents d'élèves à Elbilila Extrait de <https://leseco.ma/business/63095-colere-des-parents-d-eleves-a-elbilila.html>
- LeSite Info. (2017). Que va faire Abdelilah Benkirane de sa retraite? Extrait de <https://www.lesiteinfo.com/maroc/va-faire-abdelilah-benkirane-de-retraite/>
- Linkedin. (n.d.). HOLGED - Holding Générale d'Education. Extrait de <https://www.linkedin.com/company/holged/about/>
- Llorent-Bedmar, V. (2014). Educational Reforms in Morocco: Evolution and Current Status. International Education Studies, 7(12), 95-105. Extrait de <http://ezproxy.library.nyu.edu:2048/login?url=http://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=eric&AN=EJ1071171&site=eds-live>
- Lycée Elbilila International. (n.d.). GROUPE ELBILIA-Léon l'Africain. Extrait de <https://www.elbilialyce.ma/home/index.php>
- Maghress. (2008). La SOMED contrôlée par la partie marocaine. Extrait de <https://www.maghress.com/fr/aujourd'hui/59606>
- Maroc Diplomatique. (2019). Hausse des frais de scolarité : les parents manifestent devant la porte du Lycée Lyautey. Extrait de <https://maroc-diplomatique.net/hausse-des-frais-de-scolarite-les-parents-manifestent-devant-la-porte-du-lycee-lyautey/>

- Medias24. (2014). Tout ce qu'il faut savoir sur l'Université euro-méditerranéenne de Fès. Extrait de <https://www.medias24.com/SOCIETE/14531-Maroc-Tout-ce-qu-il-faut-savoir-sur-l-Universite-euro-mediterraneeenne-de-Fes.html>
- Medias24. (2018a). Sana éducation ouvre « Campus Almaz », une nouvelle école à Casablanca. Extrait de <https://www.medias24.com/MAROC/NATION/181220-Sana-education-filiale-du-groupe-Saham-ouvre-Campus-Almaz-une-nouvelle-ecole-a-Casablanca.html>
- Medias24. (2018b). Université Mohammed VI des sciences de la santé: « Notre ambition est de réduire progressivement les frais pour les étudiants ». Extrait de <https://www.medias24.com/MAROC/EDUCATION/184799-Universite-Mohammed-VI-des-sciences-de-la-sante-Notre-ambition-est-de-reduire-progressivement-les-frais-pour-les-etudiants.html>
- Medias24. (2019). Y. Saâdani: « C'est la polarisation sociale qui freine la croissance ». Extrait de <https://www.medias24.com/y-saadani-c-est-la-polarisation-sociale-qui-freine-la-croissance-3657.html>
- Merriam, S. B., & Tisdell, E. J. (2016). *Qualitative research : a guide to design and implementation*. San Francisco, CA: John Wiley & Sons.
- Meziane Belfkih, A. (2003). La charte nationale d'éducation-formation: Une ambition pour l'école au Maroc. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*. Extrait de <http://journals.openedition.org/ries/2383> ; DOI : 10.4000/ries.2383.
- Ministère de l'Éducation nationale, d. l. f. p. d. l. e. s. e. d. l. r. s. (2001). Décret d'application de la loi 06.00 relatif au statut fondamental de l'Enseignement scolaire privé. Extrait de <https://www.men.gov.ma/ar/Documents/decret.pdf>
- Ministère de l'Éducation nationale, d. l. f. p. d. l. e. s. e. d. l. r. s. (2019a). Associations des EFPP et partenaires Extrait de <http://www.dfp.gov.ma/formation-professionnelle-privee/associations-partenaires.html>
- Ministère de l'Éducation nationale, d. l. f. p. d. l. e. s. e. d. l. r. s. (2019b). Extrait de <https://www.men.gov.ma/Ar/Pages/statistiques.aspx>
- Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle. (2015). Étude sur l'élaboration d'une stratégie de développement de l'enseignement et de la formation privés Extrait de
- Mundiapolis. (2016). Notre histoire. Extrait de <https://www.mundiapolis.ma/mundiapolis/qsn/notre-histoire>
- Nuffic. (2015). *Education system Morocco*. Extrait de <https://www.nuffic.nl/en/publications/find-a-publication/education-system-morocco.pdf>
- OECD. (2018a). *Africa's Development Dynamics 2018: Growth, Jobs and Inequalities*. Extrait de <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/9789264302501-en.pdf>

- OECD. (2018b). *PISA 2018: Insights and Interpretations*. Extrait de <https://www.oecd.org/pisa/PISA%202018%20Insights%20and%20Interpretations%20FINAL%20PDF.pdf>
- Orient XXI. (2019). Maroc. Le portefeuille du roi à bonne école. Extrait de <https://orientxxi.info/magazine/maroc-le-portefeuille-du-roi-a-bonne-ecole.3409>
- OSUI. (2019). Présentation de l'OSUI. Extrait de <http://www.osui.org/osui/>
- Robertson, S., Macpherson, I., & Walford, G. (2014). *Education, Privatisation and Social Justice: case studies from Africa, South Asia and South East Asia* (I. Macpherson, S. Robertson, & G. Walford Eds.).
- Sater, J. N. (2010). *Morocco : challenges to tradition and modernity*. London %3B New York: Routledge.
- Satya Capital. (2019). About us. Extrait de <https://www.satyacapital.com/about.html>
- Segalla, S. D. (2009). *The Moroccan soul : French education, colonial ethnology, and Muslim resistance, 1912-1956*. Lincoln: University of Nebraska Press.
- Service de Coopération et d'Action Culturelle. (2019). Présentation du réseau d'enseignement français. Extrait de <https://www.efmaroc.org/fr/>
- SOMED. (2019). Company overview. Extrait de <http://www.somed.ma/en/home/>
- Tana. (2019). Founding Shareholders. Extrait de [http://www.tana-africa.com/pages/Founding\\_Shareholders.aspx](http://www.tana-africa.com/pages/Founding_Shareholders.aspx)
- Teach for Morocco. (2019). Conditions d'admission. Extrait de <https://www.teachformorocco.org/fr/adhérer/conditions-d-admission.html>
- The Global Initiative. (2015). *Privatisation in education in Morocco and the right to education: summary factsheet*. Extrait de <http://globalinitiative-escr.org/wp-content/uploads/2014/09/Visual-privatisation-in-education-in-Morocco-updated.pdf>
- Tikly, L., & Barrett, A. M. (2011). Social justice, capabilities and the quality of education in low income countries. *International Journal of Educational Development*, 31(1), 3-14. Extrait de <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0738059310000726>. doi:<https://doi.org/10.1016/j.ijedudev.2010.06.001>
- TIMSS. (2015). TIMSS 2015 INTERNATIONAL RESULTS REPORT <http://timss2015.org/download-center/>
- UNESCO. (1960). Convention against Discrimination in Education 1960. Extrait de [http://portal.unesco.org/en/ev.php-URL\\_ID=12949&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/en/ev.php-URL_ID=12949&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)
- UNESCO. (2014). *Teaching and learning: achieving quality for all; EFA global monitoring report, 2013-2014*. Extrait de <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000225660>
- UNESCO. (2015). *Morocco: Education for All 2015 National Review*. Extrait de <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002317/231799e.pdf>

- UNESCO UIS. (2016). UNESCO Institute for Statistics Data. <http://data.uis.unesco.org/Index.aspx#>
- UNESCO UIS. (2019). School enrollment, secondary, private (% of total secondary). Extrait de [https://data.worldbank.org/indicator/SE\\_SEC.PRIV.ZS](https://data.worldbank.org/indicator/SE_SEC.PRIV.ZS)
- United Nations. (n.d.). Universal declaration of human rights. Extrait de <https://www.un.org/en/universal-declaration-human-rights/index.html>
- Université Euro-Méditerranéenne de Fès. (n.d. -a). Frais de scolarité. Extrait de [http://www.ueuromed.org/pro/fr/frais\\_scolarite.php](http://www.ueuromed.org/pro/fr/frais_scolarite.php)
- Université Euro-Méditerranéenne de Fès. (n.d. -b). Mot du Président. Extrait de [http://www.ueuromed.org/pro/fr/mot\\_president.php](http://www.ueuromed.org/pro/fr/mot_president.php)
- Université Internationale de Rabat (UIR). (2019). Frais de scolarité. Extrait de <https://www.uir.ac.ma/fr/page/frais-de-scolarite>
- Université Mohammed VI Polytechnique. (n.d. ). Bourses et Admission. Extrait de <https://www.um6p.ma/en/academic/scholarships-admissions>
- UNPAN. (2005). Programme de départ volontaire des fonctionnaires. Extrait de <http://www.unpan.org/innovmed/Documents/Moroccof.pdf>
- Vermeren, P. (2009). The North African educational challenge: from colonization to the current alleged islamist threat. *Mediterranean Journal Of Educational Studies*, 14(2), 49.
- World Bank. (1995). *Morocco - Country economic memorandum : towards higher growth and employment : Rapport (French)*. Extrait de <http://documents.worldbank.org/curated/en/242221468274198622/Rapport>
- World Bank. (2009). Conditional Cash Transfers. [https://siteresources.worldbank.org/INTCCT/Resources/5757608-1234228266004/PRR-CCT\\_web\\_noembargo.pdf](https://siteresources.worldbank.org/INTCCT/Resources/5757608-1234228266004/PRR-CCT_web_noembargo.pdf)
- World Bank. (2010). The World Bank Supports the Implementation of Morocco's "Education Emergency Program 2009 – 2012". Extrait de <http://www.worldbank.org/en/news/press-release/2010/06/08/the-world-bank-supports-the-implementation-of-moroccos-education-emergency-program-2009-2012>
- World Bank. (2015). Morocco: Tayssir - A conditional cash transfer program to keep rural children in school. <http://www.worldbank.org/en/programs/sief-trust-fund/brief/morocco-tayssir-a-conditional-cash-transfer-program-to-keep-rural-children-in-school>
- World Bank. (2018). *Morocco 2040 : emerging by investing in intangible capital* (English). Extrait de <http://documents.worldbank.org/curated/en/711471507878053392/pdf/120402-PUB-PUBLIC-docdate-10-12-2017.pdf>

World Bank. (2019). *International bank for reconstruction and development International finance corporation Multilateral investment guarantee agency Country partnership framework for the kingdom of Morocco for the period FY19–FY24*. Extrait de <http://documents.worldbank.org/curated/en/101781550869524206/pdf/Program-Documents-Morocco-CPF-P166669-01252019-636865562861022997.pdf>

Yin, R. K. (2014). *Case study research : design and methods*. Los Angeles: SAGE.







Education International  
Internationale de l'Éducation  
Internacional de la Educación  
Bildungsinternationale



**Cet outil est soumis à la licence Creative Commons Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage des Conditions Initiales à l'Identique 4.0.**

**Vous êtes autorisé à :**

**Partager** — copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats

**Adapter** — remixer, transformer et créer à partir du matériel

**Selon les conditions suivantes :**

**Attribution** — Vous devez créditer l'œuvre, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées à l'œuvre. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l'offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son Oeuvre.

**Pas d'Utilisation Commerciale** — Vous n'êtes pas autorisé à faire un usage commercial de cette œuvre, tout ou partie du matériel la composant.

**Partage dans les Mêmes Conditions** — Dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez, ou créez à partir du matériel composant l'œuvre originale, vous devez diffuser l'œuvre modifiée dans les mêmes conditions, c'est à dire avec la même licence avec laquelle l'œuvre originale a été diffusée.

*Les points de vue, recommandations et conclusions de cette étude sont ceux des auteur·rice·s, sauf mention contraire explicite, et ne sont pas nécessairement approuvés par l'Internationale de l'Éducation. Toutes les précautions raisonnables ont été prises afin de vérifier les informations contenues dans cette publication. Cependant, le matériel publié est distribué sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite. Ni l'Internationale de l'Éducation, ni aucune personne agissant en son nom ne peuvent être tenues pour responsable de l'utilisation qui pourrait être faite de l'information qui y est contenue.*

# Privatisation de l'éducation au Maroc

## Un système d'éducation à plusieurs vitesses et une société polarisée

Khadija Abdous

Janvier 2020



Education International  
Internationale de l'Éducation  
Internacional de la Educación  
Bildungsinternationale

### Siège

5 bd du Roi Albert II  
1210 Bruxelles, Belgique  
Tél +32-2 224 0611  
[headoffice@ei-ie.org](mailto:headoffice@ei-ie.org)

[www.ei-ie.org](http://www.ei-ie.org)  
[#unite4ed](https://twitter.com/unite4ed)

L'Internationale de l'Éducation représente les organisations d'enseignants et d'employés de l'éducation à travers le monde. Il s'agit de la plus grande fédération syndicale mondiale, représentant trente-deux millions d'employés de l'éducation par le biais de quatre cents organisations réparties dans cent soixante-dix pays et territoires à travers le monde. L'Internationale de l'Éducation regroupe tous les enseignants et employés de l'éducation.



Cet outil est soumis à la licence Creative Commons  
Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage des  
Conditions Initiales à l'Identique 4.0.  
(CC BY-NC-SA 4.0)

Publié par l'Internationale de l'Éducation- Janvier 2020  
ISBN 978-92-95109-94-0 (PDF)